



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/32 (Part II)
E/ICEF/1996/12 (Part II)
11 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES
NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE SUR LES TRAVAUX DE
SA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1996

(9-12 avril 1996)*

* Le présent document est la version ronéotypée du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa deuxième session ordinaire (9-12 avril 1996). Les rapports sur les travaux de la première session ordinaire (22-25 janvier 1996), de la session annuelle (17-21 juin 1996) et de la troisième session ordinaire (16-20 septembre 1996) seront publiés en tant que parties I, III et IV respectivement. Ces rapports seront regroupés en un rapport définitif qui constituera le Supplément No 12 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1996 (E/1996/32/Rev.1-E/ICEF/1996/12/Rev.1).

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	4
A. Déclarations du Président et de la Directrice générale	1 - 2	4
B. Adoption de l'ordre du jour	3 - 5	4
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6 - 153	6
A. Propositions de coopération et examen des programmes	6 - 67	6
B. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays	68 - 75	19
C. Affaires budgétaires	76 - 108	20
D. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF	109 - 116	27
E. Rapport annuel au Conseil économique et social/ Suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement	117 - 123	28
F. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996	124 - 125	30
G. Questions diverses	126 - 151	30
H. Conclusions	152 - 153	36
III. DÉCISIONS ADOPTÉES		37
1996/7. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes		37
1996/8. Rapport annuel au Conseil économique et social		38
1996/9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996		38
1996/10. Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997		39
1996/11. Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997		40
1996/12. Budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1996-1997		40
1996/13. Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 des programmes financés par des fonds supplémentaires		41

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
1996/14. Crédits additionnels au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes des bureaux extérieurs	42
1996/15. Programme de communication et d'information de l'UNICEF	42
1996/16. Harmonisation de la présentation des budgets	43
1996/17. Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises" .	43
1996/18. Célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance .	44
1996/19. Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires .	44
1996/20. Dates des sessions du Conseil d'administration	44

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Déclarations du Président et de la Directrice générale

1. Le Président, évoquant la réforme en cours du système des Nations Unies, a dit que l'UNICEF, sous l'impulsion de la Directrice générale, a continué de lutter pour la survie, la protection et le développement ainsi que les droits de l'enfant. Il a fait allusion à la déclaration que la Directrice générale a faite récemment à l'occasion du lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies, dans laquelle elle a souligné que l'UNICEF oeuvrerait dans les domaines des soins de santé primaires, de l'éducation de base, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la protection et de la réadaptation des enfants touchés par la guerre, domaines dans lesquels il bénéficie comparativement d'un certain avantage; les autres organismes des Nations Unies mèneront des activités dans leurs propres domaines. Il a exprimé l'espoir que l'Initiative spéciale illustrerait l'efficacité de la coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies.

2. La Directrice générale a dit qu'elle s'était récemment rendue au Moyen-Orient, en Fédération de Russie et en Asie centrale. Au cours de sa mission elle avait été frappée par quatre choses : l'efficacité de l'approche fondée sur les programmes de pays car elle avait permis à l'UNICEF de faire face aux problèmes dans un monde en mutation rapide; l'ampleur des problèmes qui continuaient de se poser aux enfants; la détermination des gouvernements à se colleter avec ces changements; et la qualité du personnel de l'UNICEF. Elle a ajouté qu'elle s'était également rendue dans la plupart des pays industrialisés et pouvait confirmer avec grande satisfaction que ceux-ci continueraient d'apporter leur soutien aux activités du Fonds. Il était clair cependant que ce soutien n'allait pas de soi et que l'UNICEF devait continuer à le mériter par les résultats qu'il obtenait et par son efficacité.

B. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figurait dans le document E/ICEF/1996/9, a été adopté. Cet ordre du jour était composé des points suivants :

Point 1. Ouverture de la session : déclarations du Président et de la Directrice exécutive

Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux

Point 3. Propositions de coopération et examen des programmes :

a) Afrique

i) Afrique de l'Est et Afrique australe

b) Amériques et Caraïbes

c) Asie

i) Asie de l'Est et Pacifique

ii) Asie du Sud

- d) Europe centrale et Europe orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (y compris un rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans la région)
- e) Moyen-Orient et Afrique du Nord

Point 4. Examen et évaluation à mi-parcours des programmes de pays

Point 5. Questions budgétaires :

- a) Budget intégré (siège et bureaux régionaux) pour 1996-1997
- b) Harmonisation de la présentation du budget

Point 6. Rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion

Point 7. Rapport annuel du Conseil économique et social (deuxième partie du rapport de la Directrice générale)

Point 8. Suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

Point 9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

Point 10. Questions diverses

Point 11. Déclarations de clôture de la Directrice générale et du Président

4. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que certaines délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Albanie, Algérie, Allemagne (tous), Arménie [3 d), 5 a), 8], Australie, Autriche (3, 5), Bangladesh (tous), Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine (3), Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Égypte, Érythrée, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie [3 d)], Guatemala (tous), Guinée, Guyana, Honduras, Israël, Kazakstan (tous), Kirghizistan, Lettonie (tous), Lesotho, Lituanie, Malte (tous), Mexique (3), Népal (tous), Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria (5), Panama, Pérou [3 b)], Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Saint-Siège (tous), Slovaquie, Swaziland, Tunisie, Turkménistan, Yémen et Zimbabwe.

5. En outre, la Palestine [3 e)] et la Ligue des États arabes avaient présenté des pouvoirs, de même que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF (5, 6, 10), le Comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF (3), l'Association mondiale des amis de l'enfance (1, 2, 3, 4), le Conseil international de l'action sociale (tous), la Fédération internationale des travailleurs sociaux (3, 6), le Mouvement mondial des mères (3, 4), l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (1, 3, 6, 7), Rotary International (1, 3, 6, 7, 10) et Soroptimist International (tous).

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Propositions de coopération et examen des programmes

Afrique

Recommandations relatives aux programmes de pays

6. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant le financement du programme de la Zambie par des ressources générales supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.44) et d'une proposition "hors projet" de financement à l'aide de fonds supplémentaires d'activités relatives à la lutte contre le VIH/sida en Afrique de l'Est et en Afrique australe (E/ICEF/1996/P/L.45) présentées toutes deux par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

7. Plusieurs délégations se sont félicitées du rôle que jouait l'UNICEF en Zambie, en particulier dans le domaine de l'éducation des filles. Selon un intervenant, le programme de la Zambie axé sur des interventions essentielles était exemplaire du fait qu'il avait été mis en oeuvre en collaboration avec des donateurs bilatéraux. Celui-ci a demandé pourquoi le programme avait besoin de plus de fonds, s'il avait été couronné de succès au point d'être étendu. D'autres délégations ont cité en exemple les résultats obtenus dans le domaine de la coordination des activités de survie et de développement de l'enfant. Des intervenants se sont inquiétés de la diminution des ressources et des incidences négatives qui en résultaient pour les programmes destinés aux enfants. Une délégation a souligné qu'il fallait examiner la tendance à la réduction des budgets et des effectifs en Afrique, du fait de ses conséquences sur les activités de survie et de développement de l'enfant. L'UNICEF a été instamment invité à accorder plus d'attention à la question prioritaire que constituait la survie de l'enfant et à poursuivre ses efforts dans les domaines des activités de plaidoyer, de la survie et du développement de l'enfant, de l'éducation de base et du développement communautaire. La Directrice régionale a dit qu'en 1995, l'UNICEF avait consacré 36 % environ de ses ressources à l'Afrique et continuait d'affecter en premier lieu des ressources aux programmes prioritaires.

8. Une délégation a demandé si les ressources générales supplémentaires devaient servir à financer des programmes déjà approuvés. À propos du tableau 2 du document récapitulatif (E/ICEF/1996/P/L.43 et Corr.1), elle a demandé si les 7 % alloués à l'appui aux programmes venaient s'ajouter au budget présenté séparément. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF, dans le cadre du budget intégré, s'employait à trouver une solution à la question des coûts de l'appui aux programmes et espérait dans l'avenir éviter ce genre de problème.

9. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par l'allocation de fonds supplémentaires et ont demandé qu'on examine de façon plus approfondie lors d'une future session les critères utilisés pour l'allocation des ressources. Des délégations ont également proposé de modifier les critères d'allocation de fonds au titre de la masse commune des ressources. La Directrice générale a estimé qu'il fallait se pencher sur la question de l'allocation des ressources et accroître les contributions à la masse commune des ressources. Elle a indiqué que le Conseil examinerait la question à sa troisième session ordinaire en septembre.

10. Nombre de délégations ont approuvé la proposition relative à la prévention du VIH/sida et souligné qu'il importait que l'UNICEF collabore avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Des délégations se sont également félicitées du rôle important que l'UNICEF jouait dans le secteur de la santé en général et de la bonne coordination avec les donateurs bilatéraux. D'autres orateurs ont souligné l'importance de la proposition, en particulier de l'accent qu'elle mettait sur la santé maternelle, la maternité sans risques et le VIH/sida. Un orateur a souligné l'importance cruciale de l'éducation préventive et de la communication fondées sur la notion de modèles que l'UNICEF s'employait à promouvoir. On a également indiqué que l'UNICEF devait inscrire son programme d'éducation dans le cadre des efforts que déployait les gouvernements dans ce secteur et demandé des améliorations dans ce domaine. Selon la Directrice générale, l'UNICEF prenait très au sérieux ses relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et elle a cité un certain nombre de cas de coopération, y compris les visites conjointes sur les sites de programmes et les échanges de personnel entre l'UNICEF et le Programme.

11. Deux orateurs se sont demandé s'il était judicieux, dans la proposition, de dire qu'aucun rôle régional n'était envisagé pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, qui venait juste de commencer ses activités et prendrait vraisemblablement de l'ampleur. D'autres délégations ont soulevé des questions à propos du paragraphe 17 du document relatif aux approches régionales et nationales et au Programme commun. Une autre a souligné l'importance de l'avantage comparatif dont bénéficiait l'UNICEF dans ses travaux qui, en l'occurrence, consisteraient à centrer les activités au niveau des pays. Une délégation a dit que la proposition constituait une bonne base et une approche régionale judicieuse qu'il faudrait compléter par des initiatives au niveau des pays. On a également proposé d'élaborer sur le plan régional des politiques nationales. La Directrice régionale a dit que l'UNICEF s'était engagé à coordonner son action à tous les niveaux.

12. Un orateur a dit que la proposition était trop axée sur l'analyse de situation et qu'il faudrait élaborer un document davantage centré sur les activités concrètes. Un orateur a proposé que le programme mette l'accent sur l'appui apporté à l'échelon régional aux programmes nationaux, comme l'UNICEF le faisait dans le cadre de ses programmes de pays, et établisse des relations plus étroites avec le Programme commun. Le représentant d'un pays donateur a dit que la proposition aurait pu être plus spécifique et cité l'exemple d'un projet de communication pour la prévention du VIH/sida au Nicaragua. La première phase de ce projet serait distinguée par un manque de coopération avec les donateurs et l'absence de tous rapports.

13. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué les activités dans des pays spécifiques de la région. Une délégation s'est félicitée des activités en cours en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie sur la mobilisation pour la prévention du VIH/sida et demandé si la proposition visait des programmes similaires dans la région. Elle a également demandé de plus amples informations sur les stratégies proposées pour changer les comportements. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF s'était engagé à élaborer des stratégies novatrices pour changer les comportements face à la pandémie du VIH/sida. Elle a évoqué le projet de communication axé sur un personnage de dessin animé du nom de "Sara" sur le modèle de "Meena", projet mis au point en Asie du Sud, et qui a eu beaucoup de succès. Une autre délégation a déclaré qu'en Ouganda, le Programme commun jouait déjà un rôle de chef de file dans la programmation des activités de prévention du VIH/sida. Un intervenant, abordant la question de l'ampleur du sida au Burundi, s'est félicité du rôle que jouait

l'UNICEF dans ce pays, rôle adapté à la situation spécifique du Burundi. Les intervenants ont demandé des informations sur les activités que menait l'UNICEF pour aider les orphelins du sida et un intervenant a dit que nombre d'enfants atteints du VIH/sida avaient perdu leurs parents, les filles étant particulièrement touchées. La Directrice régionale a répondu qu'outre les efforts qu'il faisait pour connaître les besoins des ménages ayant à leur tête des enfants afin de mieux cibler ses interventions, l'UNICEF s'était employé à recenser les méthodes traditionnelles d'intervention pour les renforcer, au lieu d'essayer de placer les enfants dans des institutions.

14. Une délégation a demandé pourquoi le représentant de l'UNICEF en Ouganda convoquait le réseau VIH/sida de la région et s'il ne serait pas plus judicieux que le bureau régional s'en occupe. La Directrice régionale a dit qu'un plan de roulement prévoyait qu'un représentant de l'UNICEF de la région était nommé "président" et convoquait les réseaux régionaux, y compris le réseau VIH/sida. Une autre délégation a constaté avec plaisir qu'on avait mis particulièrement l'accent sur le contrôle et l'évaluation qui devraient faire partie intégrante des programmes et a dit que l'UNICEF devrait accorder plus d'attention aux questions de durabilité.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

15. Étant donné l'importance de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique lancée récemment, le Conseil d'administration a décidé d'examiner brièvement le sujet. M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint, a ouvert le débat en indiquant que les programmes et activités de l'UNICEF varieraient d'un pays à l'autre et exigeraient le soutien total et la pleine participation des gouvernements bénéficiaires. Il a indiqué que le processus d'approbation des programmes de l'Initiative ne devraient pas différer trop du processus actuel d'approbation des programmes de coopération par pays et que l'UNICEF devrait être en mesure de rassembler les ressources nécessaires à l'Initiative grâce à ses mécanismes classiques de collecte de fonds. Les gouvernements bénéficiaires devraient, quant à eux, procéder à des réformes rigoureuses du secteur social et créer l'environnement propice en matière de politiques macro-économiques afin d'assurer la mise en route et le succès des programmes.

16. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'Initiative. Plusieurs orateurs ont estimé que l'Initiative devait être perçue comme un nouvel engagement ferme en faveur de l'Afrique et souligné combien il importait de définir clairement les rôles et responsabilités du système des Nations Unies. Les questions de coordination et d'avantages comparatifs étaient jugées primordiales.

17. Certaines délégations se sont interrogées sur le rôle des institutions financières internationales et ont émis l'espoir que l'affectation des ressources ne serait assortie d'aucune condition. Des délégations ont indiqué que l'incidence négative des programmes d'ajustement structurel sur les pays africains déjà lourdement endettés pourrait compromettre les objectifs de l'Initiative et ont demandé que la question soit examinée.

18. Des intervenants ont posé certaines questions concernant le rôle de l'UNICEF et sa contribution à l'Initiative. Certains ont estimé que la relation avec l'Initiative de Bamako, la mobilisation de ressources et la collaboration avec les institutions financières internationales pour les programmes de santé et d'éducation étaient des questions importantes. Plusieurs délégations ont

proposé que des rapports annuels sur le rôle de l'UNICEF dans l'Initiative soient présentés au Conseil d'administration. D'autres intervenants ont demandé des précisions sur la manière dont les ressources financières consacrées à l'Initiative seraient affectées et sur le rôle de l'UNICEF dans l'Initiative. Des délégations ont également demandé comment les pays prioritaires seraient désignés. Un intervenant a lancé une mise en garde contre la tendance à allouer de préférence les ressources aux activités d'appui technique.

19. Le Directeur général adjoint a indiqué qu'il comprenait le sentiment de scepticisme qui animait certains intervenants, mais qu'il était aussi d'avis que l'Initiative représentait un nouvel engagement en faveur de l'Afrique. À titre d'exemple, plusieurs des principaux donateurs s'étaient déjà engagés à financer des programmes en faveur de l'éducation des filles.

Amériques et Caraïbes

20. Le Conseil d'administration était saisi de trois recommandations concernant des programmes complets de pays pour le Honduras (E/ICEF/1996/P/L.46), le Mexique (E/ICEF/1996/P/L.47) et le Pérou (E/ICEF/1996/P/L.49), d'une recommandation concernant un programme de pays de courte durée pour le Venezuela (E/ICEF/1996/P/L.50) et d'une recommandation concernant des prélèvements supplémentaires sur la masse commune des ressources pour financer un programme de pays déjà approuvé pour le Nicaragua (E/ICEF/1996/P/L.48), présentées par le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes.

21. Une délégation a indiqué que, d'une manière générale, les recommandations émanant de la région devraient insister davantage sur la collaboration de l'UNICEF avec le PNUD et le FNUAP. Les programmes auraient plus de poids s'ils étaient assortis d'indicateurs quantifiables et d'explications plus claires concernant le passage des anciens programmes de pays aux nouveaux. L'intervenant s'est félicité de l'attention accordée aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles mais a indiqué qu'on devrait s'intéresser davantage à la situation des populations autochtones. La Directrice régionale a répondu que la définition des objectifs de programmes était un domaine où les bureaux extérieurs de la région réalisaient des progrès; des indicateurs de rendement étaient examinés dans les plans directeurs d'opération respectifs qui étaient beaucoup plus complets que les recommandations concernant les programmes de pays. Elle a ajouté que les groupes autochtones constituaient une priorité, comme en témoignait souvent le choix des zones géographiques visées par l'UNICEF, y compris les zones urbaines.

22. Un certain nombre de délégations ont indiqué que le programme du Honduras semblait assez ambitieux et ont recommandé que l'accent soit davantage mis sur les interventions prioritaires et sur une plus grande coordination avec les autres institutions des Nations Unies et d'autres donateurs de façon à ne pas trop disperser les ressources modestes de l'UNICEF. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'attention accrue accordée à la réduction de la mortalité maternelle, au VIH/sida et aux droits de l'enfant, et une délégation a demandé le montant des ressources allouées à ces domaines. Certaines délégations se sont réjouies qu'on mette de plus en plus l'accent sur la décentralisation et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la qualité des services en milieu rural. Parlant du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une délégation a demandé si la cohérence de la politique gouvernementale et de la coordination interinstitutions posait toujours un problème; une autre a mentionné l'évaluation positive de ce programme et s'est félicitée que l'UNICEF continue d'apporter son appui. La Directrice régionale a répondu qu'un

mécanisme de coordination était maintenant en place. Une autre délégation a souligné le rôle positif joué par le bureau de l'UNICEF au Honduras en mentionnant en particulier les activités menées par le Fonds en faveur des enfants à haut risque des zones urbaines.

23. Une délégation a indiqué que la recommandation concernant le programme du Mexique était trop imprécise sur la question de la coordination interinstitutions et qu'un mécanisme efficace serait nécessaire à cette fin. Étant donné la structure fédérale du système de gouvernement au Mexique, cette délégation s'est interrogée sur les perspectives d'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant par les mécanismes législatifs. Un intervenant a déclaré qu'au Mexique, le rôle de l'UNICEF consistait de plus en plus à mobiliser des ressources en faveur des enfants mexicains et que le Fonds avait contribué à susciter chez la population mexicaine un plus grand respect des besoins et des droits des enfants. La Directrice régionale a répondu que de nombreux pays de la région avaient réalisé des progrès dans l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions de la Convention et que, dans le cas du Mexique, du fait de la structure fédérale du système de gouvernement, les activités devaient être entreprises à l'échelon des États.

24. Elle a ajouté que l'Équipe de gestion régionale (composée de tous les représentants de pays) tiendrait très prochainement une réunion avec le FNUAP pour examiner la question du VIH/sida et des stratégies en matière de santé génésique pour la région. En outre, des mécanismes de fonctionnement du Programme commun des Nations Unies sur la lutte contre le sida au niveau national étaient à l'étude. Elle a déclaré qu'on ferait part aux bureaux extérieurs compétents des préoccupations des délégations concernant la dispersion des activités et les mécanismes de coordination interinstitutions.

25. En ce qui concernait la recommandation de prélèvement additionnel sur la masse commune des ressources pour financer le programme du Nicaragua, un intervenant s'est demandé si les activités décrites au paragraphe 6 de la recommandation (E/ICEF/1996/P/L.48) seraient subordonnées à l'approbation du Code des enfants, qui était toujours à l'examen dans le pays. Tout en notant que le projet de programme était conforme aux priorités nationales, une délégation a fait remarquer que l'UNICEF devait se garder de disperser son assistance en lui donnant une portée exagérée et souligné la nécessité d'une coordination plus étroite avec les autres institutions des Nations Unies et les donateurs.

26. Une délégation a indiqué que la coopération et la coordination de l'UNICEF au Pérou étaient satisfaisantes mais qu'il fallait un complément d'information sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans et sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Une autre délégation souscrivait énergiquement à la stratégie commune relative à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Une troisième délégation a indiqué que la recommandation concernant le programme de pays présentait clairement la coordination interinstitutions et les enseignements tirés, et que les éléments de la stratégie concernant le programme étaient judicieux.

27. Une délégation a expliqué l'utilité et la pertinence du programme de transition du Venezuela et a manifesté son appui à ce programme. Une deuxième délégation a appelé l'attention sur le pourcentage relativement élevé (39 %) du financement consacré à l'appui au programme. La Directrice régionale a répondu qu'étant donné que le bureau de pays assumait des fonctions de liaison, il n'y

avait pas de budget d'administration et certaines dépenses au titre de l'appui au programme étaient consacrées à l'appui technique.

Asie

28. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant un programme complet pour le Cambodge (E/ICEF/1996/P/L.51) et de deux recommandations concernant des programmes de courte durée pour l'Inde (E/ICEF/1996/P/L.52) et le Pakistan (E/ICEF/1996/P/L.53), présentées par les directeurs régionaux pour l'Asie orientale et le Pacifique et pour l'Asie du Sud, respectivement.

29. Plusieurs délégations se sont félicitées du changement d'orientation proposé dans la recommandation concernant le programme du Cambodge et exprimé leur soutien à son approche ciblée, communautaire et participative. Des intervenants ont également fait des observations sur la participation active des donateurs et des institutions des Nations Unies au processus d'élaboration du programme. Le fait que le Gouvernement ait participé à la définition de la nouvelle orientation était perçu comme un élément très positif. Une délégation a souligné l'importance du programme sur le VIH/sida et s'est interrogée sur la capacité des communautés de financer les services. Le Directeur régional a indiqué qu'on s'efforçait à l'heure actuelle de coordonner l'Initiative du Mékong sur le VIH qui venait d'être lancée avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Les communautés payaient déjà pour des services qui, malheureusement, étaient de très mauvaise qualité. On s'emploierait à améliorer la qualité des services et l'accès à ceux-ci en adoptant une approche rentable mettant l'accent sur l'économie, l'efficacité et l'utilité.

30. Un certain nombre de délégations se sont interrogées sur le montant élevé des prélèvements supplémentaires par rapport à la masse commune des ressources, mettant ainsi en cause la validité des critères retenus pour proposer le montant des fonds supplémentaires requis. Des informations ont été sollicitées concernant le processus par lequel des aménagements seraient apportés au programme si les fonds supplémentaires reçus étaient beaucoup moins importants que les montants approuvés lors de la planification. Le Directeur régional a répondu que les donateurs étaient disposés à financer des programmes au Cambodge, comme en témoignaient les contributions confirmées et déjà versées et le fait qu'on disposait effectivement de 8,5 millions de dollars par an pour le programme actuel. En cas d'insuffisance des contributions aux fonds supplémentaires, le nombre de provinces devant bénéficier du programme d'action communautaire pour le développement social serait réduit. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la coordination entre le programme d'éducation appuyé par l'UNICEF et l'assistance en matière d'éducation fournie par l'Union européenne, ce que le Directeur régional a promis de fournir à une date ultérieure.

31. Plusieurs délégations se sont félicitées des recommandations concernant l'Inde et le Pakistan en mentionnant en particulier les approches novatrices telles que les stratégies axées sur les droits. L'approche intégrée sur laquelle se fondaient les deux programmes a été accueillie favorablement par plusieurs délégations. Des intervenants ont indiqué que les stratégies et les projets de budget des programmes étaient conformes aux priorités nationales. Une délégation a demandé que des ressources financières plus importantes soient allouées à la maternité sans risques, à la survie de l'enfant et à la nutrition dans le programme de l'Inde. S'agissant de la nutrition, le Directeur régional a indiqué qu'il y avait eu une réorientation stratégique très importante en Asie

du Sud, notamment en Inde. Le problème n'était pas tant le manque de ressources pour la nutrition des enfants que la nécessité de réorienter les efforts vers la prévention de la malnutrition chez les enfants âgés de deux ans au plus. Ce changement de stratégie devrait permettre d'améliorer considérablement l'état nutritionnel des enfants au cours des prochaines années.

32. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de l'attention accordée à la réduction des disparités entre sexes, à la participation de la société civile, à l'harmonisation des services et à la responsabilisation des communautés, en particulier des femmes. Une délégation a constaté avec satisfaction qu'on avait mis l'accent sur la flexibilité dans les programmes de l'Inde de façon à mieux satisfaire les besoins au niveau régional. Une autre a noté le montant élevé des fonds supplémentaires nécessaires pour l'Inde mais a indiqué qu'on devrait s'attacher davantage à respecter les critères des donateurs en matière d'établissement de rapports. L'intervenant a également déclaré que la maternité sans risques ne suscitait pas toute l'attention qu'elle méritait; cette question avait déjà été soulevée pendant les discussions récentes du Conseil sur la stratégie en matière de santé au cours desquelles le programme de l'Inde a été cité comme un exemple du déséquilibre entre les deux éléments. La délégation espérait que l'étude conjointe sur la santé génésique des femmes envisagée par l'organisme d'aide bilatérale de son pays et le bureau de l'UNICEF en Inde serait utile au programme. Plusieurs autres délégations ont également évoqué l'importance du programme sur la survie de l'enfant et la maternité sans risques. Le Directeur régional a indiqué qu'il y avait eu un rééquilibrage manifeste pour renforcer les initiatives en faveur de la maternité sans risques.

33. Une délégation a demandé qu'on mette davantage l'accent sur l'éducation des enfants dans le programme de l'Inde, car c'était un élément déterminant pour le succès d'autres programmes. Les réalisations sociales et économiques de l'Inde devaient être encouragées davantage.

34. S'agissant de l'affectation des ressources, une délégation a déclaré que par rapport à l'importance de la population infantile en Inde et au Pakistan, les ressources allouées étaient modiques. L'intervenant a demandé quelle stratégie le Conseil d'administration avait adoptée pour remédier à ce déséquilibre entre les besoins et les ressources. Il a également demandé des explications concernant les chiffres donnés au tableau 3 du document récapitulatif (E/ICEF/1996/P/R.43/Add.1 et Corr.1), qui indiquaient des fonds ajustés d'un montant de 20 millions de dollars.

35. Faisant état de ses ambitieux programmes bilatéraux de coopération exécutés à la fois en Inde et au Pakistan, une autre délégation a indiqué que l'accent mis sur les droits de l'enfant allait dans le sens de sa propre stratégie. Les objectifs visés en matière de responsabilisation des populations par le programme d'action communautaire harmonisé de l'Inde étaient extrêmement importants même s'ils étaient assez difficiles à réaliser. Il convenait d'exécuter le programme sous forme de projet pilote. La délégation a noté qu'il était fait état de partenariats exemplaires dans le secteur de l'éducation en Inde mais pas de la participation bilatérale, en particulier dans les programmes d'enseignement primaire des districts. Elle s'est interrogée sur les défaillances du programme précédentes mentionnées dans la recommandation concernant le Pakistan. Le Directeur régional a indiqué que, d'une manière générale, il s'agissait de la fragmentation des programmes, du manque d'intérêt dont faisaient preuve les autorités nationales à l'égard du programme et de la trop large place faite à la fourniture des services.

36. S'agissant de la coordination dans le cadre du programme du Pakistan, les délégations de plusieurs pays donateurs ont fait état d'expériences positives entre l'UNICEF et les organismes donateurs tout en indiquant qu'il faudrait une collaboration plus étroite dans certains domaines, comme l'exécution du programme d'action sociale et le secteur de la santé. Une délégation a demandé si l'UNICEF était en mesure de participer à la planification et à la gestion de la santé et a déclaré qu'une collaboration étroite avec d'autres partenaires était essentielle pour éviter les doubles emplois.

37. Plusieurs délégations ont mentionné les questions de suivi et d'évaluation dans les deux programmes de pays, la plupart indiquant qu'elles méritaient une plus grande attention. Tout en indiquant que les résultats du changement de stratégies et d'accent dans les deux programmes de pays devaient faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, un intervenant a demandé si l'on disposait des instruments appropriés à cet effet. La délégation a exhorté l'UNICEF à suivre étroitement le programme de l'Inde et proposé qu'un rapport soit présenté au Conseil sur l'impact du programme de transition de l'Inde. Une délégation a demandé si le contrôle effectué par les communautés, auquel il était proposé d'accorder une plus grande importance, remplacerait le contrôle classique. Plusieurs délégations ont indiqué que les aspects relatifs au contrôle du programme du Pakistan devaient être examinés plus avant, en particulier la possibilité d'élaborer des indicateurs pour mesurer la participation communautaire. Le Directeur régional a reconnu l'importance du contrôle et de l'évaluation et indiqué que le contrôle et l'évaluation communautaires visaient principalement à appuyer les activités communautaires. Ils ne remplaceraient pas le contrôle et l'évaluation au niveau national mais renforceraient plutôt ce processus. Une délégation a déclaré que lorsque plusieurs donateurs participaient activement à des programmes, il importait que l'UNICEF puisse définir puis évaluer son rôle et sa contribution propres.

38. Plusieurs délégations ont mentionné les importants changements intervenus récemment en matière d'organisation et de dotation en personnel au Pakistan et une délégation a indiqué que cette situation avait déjà eu un effet négatif sur l'exécution du programme en cours. Un autre intervenant a demandé si les bureaux provinciaux de l'UNICEF au Pakistan faisaient l'objet d'une évaluation en vue de déterminer leur coût-utilité. Le Directeur régional a répondu qu'on avait réduit la taille des bureaux extérieurs au Pakistan et qu'on avait centralisé certaines fonctions dans le cadre d'une revue générale entreprise dans plusieurs pays, dont l'Inde. L'UNICEF évaluait constamment l'efficacité des bureaux extérieurs dans le cadre du processus d'examen du budget.

39. Une délégation a souligné l'importance de la lutte contre le travail des enfants dans les deux pays tout en indiquant que ce sujet n'avait pas été suffisamment mis en relief dans les recommandations. Le Directeur régional a indiqué que le travail des enfants était une préoccupation majeure dans les deux programmes et qu'il était traité dans un cadre global, ce qui ne transparaissait peut-être pas dans les recommandations.

40. Les représentants de l'Inde et du Pakistan ont remercié les délégations de leur appui et passé en revue les faits nouveaux intervenus dans leurs pays respectifs.

Recommandations relatives aux programmes de pays

41. Le Conseil d'administration était saisi de recommandations concernant deux programmes de pays couvrant des périodes complètes et concernant l'Albanie (E/ICEF/1996/P/L.54) et la Géorgie (E/ICEF/1996/P/L.57), de quatre recommandations concernant des programmes de courte durée pour la Bosnie-Herzégovine et un bureau de zone (E/ICEF/1996/P/L.55), la Croatie (E/ICEF/1996/P/L.56, l'ex-République yougoslave de Macédoine (E/ICEF/1996/P/L.58) et la République fédérative de Yougoslavie (E/ICEF/1996/P/L.59). Ces recommandations ont été présentées par le Directeur régional par intérim.

42. En ce qui concerne le programme de l'Albanie, plusieurs délégations ont accueilli favorablement la tendance au renforcement de la collaboration avec les partenaires internationaux, y compris la Banque mondiale. Deux intervenants se sont notamment félicités de la participation de l'UNICEF à leurs programmes d'aide bilatérale en Albanie, dans le domaine de la santé. L'un d'eux a salué le passage de l'UNICEF d'une approche d'urgence à une approche à plus long terme du secteur social dans le nouveau programme. Le représentant de l'Albanie a remercié l'UNICEF et déclaré que son gouvernement adhérerait pleinement aux objectifs du programme de pays proposé. Il a demandé des précisions sur l'ampleur de l'aide fournie au Kosovo par l'UNICEF, compte tenu de la situation critique des Albanais qui vivent dans cette région. Le secrétariat a répondu que le Fonds était conscient des besoins de la population, notamment en ce qui concerne la santé des Albanais du Kosovo, où il était représenté par une petite équipe sur le terrain. En outre, le programme de la République fédérative de Yougoslavie vise essentiellement le Kosovo pour les affections aiguës des voies respiratoires et les maladies diarrhéiques et a pour objectif d'accroître la couverture vaccinale. L'UNICEF fournit également une assistance pour pallier à la pénurie de matériel éducatif.

43. Une délégation a déclaré que les priorités du programme concernant la Géorgie répondaient bien aux besoins du pays, même s'il aurait fallu insister davantage sur le problème des réfugiés ainsi que sur la nature et l'étendue de la coopération avec d'autres organismes. Un autre intervenant a approuvé la priorité accordée à la vaccination et encouragé l'élaboration d'un plan d'autosuffisance dans ce domaine, en coopération avec d'autres donateurs. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF collaborait étroitement avec des partenaires tels que la Banque mondiale, le PNUD, le Département des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, l'OMS et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Des consultations ont également eu lieu avec les principaux donateurs, notamment l'Union européenne et l'Agency for International Development des États Unies (USAID) ainsi que les Comités allemand et britannique pour l'UNICEF. En outre, des contacts étroits ont été noués avec des organisations non gouvernementales (ONG) telles que Médecins sans frontières en France, aux Pays-Bas et en Espagne; Save the Children; et le Conseil norvégien pour les réfugiés. L'élaboration d'un plan d'autosuffisance en matière de vaccins est une entreprise importante mais compliquée qui exige un examen minutieux du facteur temps pour une mise en oeuvre réaliste.

44. La plupart des délégations se sont félicitées des recommandations concernant les programmes de pays et des approches programmes pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie et notamment de l'accent mis sur le

renforcement des capacités locales. Plusieurs intervenants ont également rendu hommage à l'UNICEF et à son personnel pour les tâches qu'ils accomplissaient souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

45. Une délégation a fait part de son inquiétude en ce qui concerne le budget prévisionnel des dépenses d'appui au programme de la Bosnie-Herzégovine et demandé des éclaircissements à ce sujet. Plusieurs délégations ont affirmé que le montant des ressources de l'UNICEF semblait plutôt faible par rapport aux objectifs ambitieux du programme. Elles ont proposé leur réorientation afin de les rendre plus clairs et réalisables et d'accroître tant l'impact des programmes que leur retentissement. Le secrétariat a répondu que les ressources pour le bureau de zone de Sarajevo s'ajoutaient aux fonds prélevés sur la masse commune des ressources au titre du financement du programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine. Au départ, le budget du bureau de zone (1 million de dollars par an) avait été rattaché à celui du programme de la Croatie car le bureau se trouvait à Zagreb. Étant donné que les activités de la zone ont été transférées de Zagreb à Sarajevo, les dépenses d'appui au programme pour le bureau de zone ont été intégrées au budget du programme de la Bosnie-Herzégovine. Cette opération n'a entraîné absolument aucune diminution des fonds alloués à ce programme (environ 750 000 dollars par an). Outre les montants indiqués dans la recommandation concernant le programme de pays, environ 8 millions de dollars provenant des appels d'urgence interinstitutions, s'il sont intégralement financés, seront également mis à la disposition de ce pays. Il faut espérer que l'élément financé à l'aide de fonds supplémentaires bénéficiera de contributions suffisantes de la part des donateurs.

46. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une coordination très étroite dans le domaine de l'éducation avec des partenaires importants tels que la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). On a estimé que l'UNICEF devait se concentrer sur ses avantages comparatifs dans la région. Les bonnes relations entre le Fonds et le HCR ont été mentionnées comme étant un fait positif. Le secrétariat a répondu qu'une coopération étroite avec l'UNESCO était essentielle, toutefois il s'agissait d'un partenaire relativement nouveau et la collaboration avec cette institution reste limitée compte tenu de ses ressources restreintes. Quant à la Banque mondiale, elle a commencé à jouer un rôle de premier plan seulement à la fin de l'année 1995, après la signature de l'Accord de paix de Dayton.

47. Une délégation a constaté que certaines des données présentées dans les recommandations concernant les programmes de pays semblaient dépassées et demandé des précisions sur leur source. Un intervenant a souligné qu'il faudrait procéder à une comparaison des principaux indicateurs sociaux avant et après la guerre. Une autre délégation a fait observer que le lien établi entre les interventions d'urgence et celles liées au développement serait essentiel pour les activités futures. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF s'appuyait sur les données fournies par la Division de la population de l'ONU pour les statistiques démographiques et sur les chiffres du HCR pour les réfugiés.

48. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a remercié l'UNICEF des efforts qu'il déploie. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a également exprimé sa gratitude à l'UNICEF. Il a déploré certaines expressions employées dans la recommandation concernant le programme de pays. La Mission permanente de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies avait déjà exprimé l'inquiétude que lui inspirait certaines déclarations qui, à son avis,

donnaient une idée fautive de la situation des minorités dans le pays et du risque éventuel de crise.

49. En réponse à une déclaration soulignant que l'UNICEF devrait s'intéresser à la Slovaquie, le secrétariat a répondu que le Fonds avait déjà ouvert un petit bureau dans cette région.

Approche de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les pays baltes

50. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'approche de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les pays baltes (E/ICEF/1996/P/L.61), présenté par le Directeur régional par intérim.

51. Le Conseil a examiné en détail le rapport exposant cette approche. Certaines délégations se sont prononcées en sa faveur alors que d'autres ont souligné la difficulté de trouver un dénominateur commun dans un groupe composé de 27 pays très divers et recommandé que le secrétariat accorde une plus large place aux approches par sous-groupe ou par zone.

52. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'excellente analyse contenue dans ce rapport bien documenté qui répondait pleinement à leur attente. Deux délégations ont indiqué qu'il concrétisait l'entrée à part entière de la région dans la famille de l'UNICEF et d'autres ont remercié la Directrice générale de s'être rendue à plusieurs reprises dans des pays de la région, démontrant ainsi la priorité élevée qu'elle lui accordait.

53. Plusieurs délégations ont particulièrement apprécié l'accent mis sur le renforcement de la société civile qui est un partenaire indispensable dans les pays de la région. La détérioration de la situation des enfants et des femmes dans nombre de ces pays, souvent provoquée par les sacrifices qu'impose le processus de transition, a été constatée par plusieurs délégations et les mesures prises par l'UNICEF pour y faire face ont été jugées appropriées. Diverses délégations se sont également félicitées de l'importance que le rapport accorde aux leçons tirées de l'expérience du Fonds dans la région.

54. Une délégation a demandé si la composition de la région paraissait logique et s'il était possible d'utiliser une approche unique pour des pays aussi divers. Plusieurs délégations ont estimé que le rapport constituait un cadre général qu'il faudrait compléter par des stratégies portant précisément sur les différentes zones abordant les besoins de groupes discrets de pays dans la région. Dans ce contexte, certaines délégations ont appuyé l'idée d'une approche par pays pour l'élaboration des programmes dans le cadre de l'approche stratégique générale. En ce qui concerne l'approche globale, plusieurs délégations ont également souligné que l'UNICEF devrait se concentrer sur les pays ayant des niveaux de développement moins élevés et sur ceux connaissant des situations d'urgence. Deux délégations ont estimé qu'il faudrait peut-être classer officiellement les pays de la région par catégories afin d'affiner les stratégies correspondantes et une délégation a déclaré que l'UNICEF devait préciser comment il comptait s'acquitter des tâches énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres conventions et accords internationaux.

55. Plusieurs délégations se sont félicitées de la collaboration étroite qu'entretenait l'UNICEF avec d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale

et le PNUD, affirmant qu'elle permettait un suivi positif des résolutions de l'Assemblée générale sur la coordination au sein du système des Nations Unies et qu'elle constituait un moyen efficace de maximiser l'impact des ressources investies par l'UNICEF.

56. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet des relations entre l'UNICEF et les comités nationaux dans la région. Une délégation a expliqué que cette question était liée à la partie du programme de perfectionnement des méthodes de gestion qui examinait les relations avec les comités nationaux. Plusieurs intervenants ont déclaré qu'elle concernait également la mobilisation des ressources dans la région. On a ajouté qu'il serait également nécessaire de mieux définir les rapports entre le nouveau bureau régional et les bureaux de l'UNICEF qui travaillent avec les comités nationaux.

57. Plusieurs délégations ont abordé la question de la mobilisation des ressources pour la nouvelle région, et l'une d'entre elles a fait observer que, dans le contexte d'un budget à croissance nulle, la création d'un nouveau bureau régional signifiait que les ressources de l'UNICEF destinées aux pays en développement avaient déjà été réduites. Cette délégation, soutenue par plusieurs autres, a souligné la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies d'appel de fonds y compris au niveau local et d'instaurer des partenariats locaux avec d'autres organismes opérant dans ces pays. Ainsi, les programmes et objectifs de l'UNICEF pourraient être soutenus sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le montant assez faible de la masse commune des ressources actuellement alloué à la région, ce qui pourrait porter préjudice au financement des programmes de l'UNICEF dans les pays en développement. Comme on l'a vu dans le rapport, les ressources considérables dont disposaient de nombreux pays de la région devraient rendre cette approche envisageable. L'intervenant a indiqué que les compressions actuelles de personnel au siège de l'UNICEF, qui avaient initialement pour objectif d'accroître les ressources destinées aux pays en développement, n'avaient pas eu l'effet escompté en partie en raison des dépenses supplémentaires imputables au nouveau bureau régional.

58. Toutes les délégations qui ont examiné la question ont approuvé la structure envisagée pour le bureau régional et les bureaux de liaison proposés pour le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Un intervenant a fait observer qu'il faudrait peut-être revoir le rôle, la fonction et les dépenses de tous les bureaux régionaux dans le contexte du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Tous les intervenants étaient favorables à l'idée d'installer le nouveau bureau régional à Genève. Une délégation s'est interrogée sur le nombre des effectifs proposé pour le nouveau bureau régional par rapport à celui des autres bureaux régionaux. Un intervenant a demandé des précisions sur la nature et la structure des bureaux de liaison proposés et un autre s'est interrogé sur la "hiérarchie" entre les bureaux, à savoir entre bureau de pays, bureau de zone et bureau régional.

59. Une délégation soutenue par plusieurs autres, s'est inquiétée du fait que le rapport parle "d'approche" plutôt que de "stratégie", alors qu'il s'agissait effectivement d'une stratégie pour la région. Les intervenants étaient préoccupés par le fait que le secrétariat soumette le rapport uniquement pour information et non en vue d'une décision du Conseil d'administration, ce qui est généralement le cas pour les stratégies de programme.

60. Le Directeur régional par intérim a déclaré que l'expérience de l'UNICEF dans la région permettait d'affirmer qu'il existait des liens solides entre la

Fédération de Russie et les autres pays de la Communauté d'États indépendants, notamment pour l'achat de fournitures. En conséquence, la création d'un bureau de liaison à Moscou faciliterait beaucoup les activités du Fonds non seulement dans la Fédération de Russie, mais également dans les pays de l'ex-Union soviétique. Il a expliqué que l'UNICEF s'était renseigné sur les possibilités d'accueil des bureaux du PNUD à Minsk, au Bélarus, et à Kiev, en Ukraine, pour y installer la petite équipe de l'UNICEF ainsi que du bureau du HCR à Moscou. Le partage des locaux et une petite équipe permettraient de réduire les dépenses de fonctionnement au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine et d'aider à assurer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Les bureaux de liaison revêtent une importance stratégique dans la mesure où ils permettent une surveillance sur place des infrastructures. Ces dernières années, l'UNICEF avait reçu plusieurs millions de dollars pour le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, ressources qu'il souhaiterait affecter et suivre de façon responsable et en respectant strictement l'obligation redditionnelle. La communauté des donateurs devrait avoir droit à un meilleur retour d'informations et à un suivi plus efficace pour ces trois pays.

61. En ce qui concerne les Comités nationaux pour l'UNICEF dans la région, le Fonds devrait jouer un rôle plus actif dans les activités liées au programme et être en mesure de garantir que celui-ci bénéficie d'un personnel qualifié qui s'acquitte au mieux des activités exécutées dans les pays en collaboration avec les Comités nationaux. Les demandes fréquentes d'assistance temporaire, par exemple pour des vaccins, montraient clairement qu'il fallait aller au-delà des problèmes identifiés lors de l'analyse de la situation et élaborer des plans de travail avec les gouvernements et les Comités nationaux.

62. La Directrice générale s'est félicitée du débat sur la nature du rapport soumis par le secrétariat comme document d'information à l'intention du Conseil d'administration dans le cadre de son examen ultérieur des projets de budget du bureau régional et des bureaux de liaison. Les questions sur lesquelles le Conseil d'administration doit se prononcer et la documentation nécessaire étaient actuellement analysés dans le contexte du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et par l'équipe chargée d'examiner les relations entre le Conseil et le secrétariat.

63. S'agissant de la question de la composition de la nouvelle région, la Directrice générale a souligné que, dans la plupart des régions, il existait d'énormes différences entre les pays; toutefois, ce n'était pas un élément qui devrait entrer en ligne de compte lorsqu'il fallait débattre ou décider de l'inclusion d'un pays dans une région. Il convenait de se garder de comparer les effectifs et le montant des budgets, car les défis et les possibilités étaient différents dans chaque région. En réponse aux demandes concernant les rapports entre les bureaux de pays, les bureaux de zone et le bureau régional, elle a précisé que l'un des principaux aspects du programme de perfectionnement des méthodes de gestion concernait la réduction des structures "hiérarchiques" et le renforcement du caractère central du programme de pays. Elle a conseillé aux délégations de ne pas trop se polariser sur les rapports hiérarchiques et leur a demandé de continuer à fournir des directives sur des approches-programmes comme celles décrites dans le rapport.

64. Étant donné que le rapport exposant l'approche de l'UNICEF est présenté "pour information", le Conseil d'administration a achevé ses délibérations sans adopter de décision officielle.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

65. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant le financement par prélèvement supplémentaire sur la masse commune des ressources du programme du Liban (E/ICEF/1996/P/L.60), présentée par le Directeur régional.

66. Plusieurs délégations ont félicité le Liban pour les efforts qu'il a déployés et les résultats qu'il a obtenus en vue de l'accélération du processus de développement l'année passée. Tous les intervenants ont appuyé sans réserve les efforts de reconstruction du pays et loué le rôle joué par l'UNICEF dans ce processus. Une délégation a approuvé la coordination entre l'UNICEF et ses partenaires dans le programme de pays, notamment le Gouvernement. Une autre délégation a souligné le rôle positif des programmes bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation pour la paix, de l'iodation du sel et de la promotion des droits de l'enfant. Une autre délégation encore a signalé que, compte tenu des conditions particulièrement difficiles dans le sud du pays, il était indispensable d'envisager un programme spécial.

67. Un intervenant, tout en louant l'action de l'UNICEF, a fait observer qu'il fallait intensifier encore la coordination à tous les niveaux. Il a également estimé que les objectifs du programme étaient ambitieux par rapport aux fonds disponibles et qu'il faudrait donc hiérarchiser encore plus les priorités à l'intérieur du programme. Le Directeur régional a expliqué que la recommandation actuelle ne couvrait que l'année 1996, et que la nouvelle recommandation concernant le programme de pays, devant être présentée au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, traiterait de ces questions. Une autre délégation s'est félicitée de la réduction de l'élément fournitures dans le programme de pays. (voir chap. III, décision 1996/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

B. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays

68. Le Conseil d'administration était saisi d'un résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/1996/P/L.42). Les examens à mi-parcours qui concernaient les pays d'une même région ont été présentés par le directeur du bureau régional correspondant.

69. La plupart des délégations se sont dites satisfaites de ce que le secrétariat ait établi un résumé des examens à mi-parcours et des enseignements qui en ont été tirés. De nombreuses délégations ont néanmoins estimé que les analyses étaient de qualité inégale et que l'étude des résultats des programmes et des obstacles à la réalisation de ces derniers laissait à désirer. À quelques exceptions près, les résumés n'étaient pas suffisamment analytiques. Plusieurs délégations ont apprécié la qualité des directives relatives aux examens à mi-parcours réalisés en collaboration avec des bureaux extérieurs. Certaines délégations ont fait observer que les résumés décrivaient bien les résultats obtenus mais ne les mesuraient pas à l'aune des objectifs poursuivis et n'expliquaient pas les mesures à prendre pour que les progrès soient plus rapides.

70. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur les grandes évaluations et études. Elles ont estimé que le suivi et l'évaluation étaient encore insuffisants dans de nombreux bureaux extérieurs et qu'il fallait les renforcer si l'on voulait que les programmes de pays soient plus efficaces. Le secrétariat a été prié de faire en sorte que les futurs rapports indiquent clairement comment le suivi systématique, les évaluations thématiques et

sectorielles, les études et l'analyse générale de l'environnement socio-économique et politique contribuent à la réorientation des programmes.

71. Plusieurs délégations ont proposé que l'on se serve des examens à mi-parcours pour étudier le mode d'utilisation et le flux des ressources et, tout particulièrement, le lien entre la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires. La réorientation des activités au titre des programmes et, lorsqu'il y avait lieu, la reformulation de la stratégie de mobilisation des ressources devaient se faire sur la base d'un examen du niveau des ressources mobilisées.

72. Une délégation a formulé des observations favorables sur l'examen à mi-parcours du programme de la Guinée-Bissau, à propos duquel elle a noté qu'il était conforme aux directives qui s'y appliquaient. La même délégation a fait observer que l'étude des progrès réalisés dans l'exécution du programme du Rwanda et les résultats de l'évaluation internationale de l'opération de secours menée dans ce pays ne coïncidaient pas sur certains points.

73. Les observations des délégations sur les examens à mi-parcours des programmes de la République islamique d'Iran, de la Jordanie et du Yémen ont été analogues à celles concernant les autres résumés. Une délégation a indiqué que les résumés concernant la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord étaient de meilleure qualité que ceux des autres régions.

74. Pour ce qui était du résumé concernant la Bolivie, une délégation a dit qu'il s'attardait davantage sur les progrès qualitatifs que sur les progrès quantitatifs réalisés dans la poursuite des objectifs nationaux et qu'il ne mentionnait guère les résultats obtenus grâce à l'appui fourni par le Fonds même. Il a été proposé que les rapports à mi-parcours commencent par analyser cet appui puis en examinent l'impact.

75. Le secrétariat a convenu qu'il fallait que les résumés des examens à mi-parcours soient plus systématiques, plus fouillés et plus critiques et tiennent compte de l'expérience acquise. Le Directeur régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a convenu que les examens à mi-parcours devaient servir d'instruments de suivi. Maintenant que la procédure d'établissement des programmes de pays était au point, il fallait se concentrer sur le suivi et l'évaluation. Le programme de pays de la République démocratique populaire lao, par exemple, avait été conçu pour aider le pays à atteindre certains objectifs, et l'examen à mi-parcours rendait particulièrement bien compte de cet effort.

C. Affaires budgétaires

Budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997

76. Le Conseil d'administration a examiné les documents ci-après :

a) Budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1996/AB/L.5 et Corr.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du siège et des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1996/AB/L.7).

77. Lorsqu'elle a présenté ces documents, la Directrice générale a indiqué que le budget intégré dont le Conseil était saisi était un budget "à croissance nulle". Dans les limites de ce budget, le secrétariat avait réussi à financer le système de gestion des programmes destiné à améliorer les opérations sur le terrain, l'appui au système intégré de gestion de l'ONU et la création du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes et il avait pu dégager les fonds nécessaires au financement des augmentations de traitement obligatoires. La Directrice générale s'est déclarée satisfaite de pouvoir présenter un budget intégré du siège et des bureaux régionaux. Grâce à cette nouvelle présentation, il était possible de connaître au premier coup d'oeil le montant intégral des dépenses prévues pour une division ou un bureau sans avoir, comme c'était le cas précédemment, à se reporter à trois rubriques différentes. Les deux documents de 351 pages qu'il fallait auparavant consulter n'en faisaient plus qu'un de 84 pages seulement.

78. La Directrice générale a précisé que la stratégie budgétaire s'inspirait directement de la politique arrêtée par le Conseil d'administration et visait à tirer parti de toutes les possibilités d'amélioration. C'est pourquoi le projet de budget ne prévoyait aucune mesure qui n'ait déjà fait l'objet d'une décision du Conseil. Toutes les restructurations proposées visaient à accroître les performances opérationnelles. Le budget s'inscrivait dans le cadre du processus d'amélioration des méthodes de gestion sans chercher à fixer ou à modifier la politique du Fonds; il n'était que le reflet des possibilités qui s'offraient à ce dernier de gagner en efficacité.

79. La plupart des délégations se sont déclarées satisfaites de ce que le secrétariat ait présenté un budget à croissance nulle, ce qui, selon elles, reflétait bien le climat financier qui régnait actuellement dans les instances de développement. De plus, on avait réussi à budgétiser de nouvelles dépenses – comme celles relatives à la création du nouveau bureau régional, par exemple – dans la limite des ressources financières du budget précédent. Une délégation a constaté avec inquiétude que le budget reflétait la diminution des ressources disponibles et allait obliger le secrétariat à se montrer excessivement parcimonieux. Plusieurs délégations ont dit que les consultations officieuses sur le projet de budget, en permettant d'éclaircir certains points, s'étaient révélées très utiles.

80. Plusieurs délégations ont fait observer que c'était surtout en réduisant les activités de promotion et d'élaboration des programmes que l'on était parvenu à éviter une augmentation du budget et que les dépenses de personnel avaient augmenté de 3,9 %. Une délégation a dit que dans l'actuel climat d'austérité, on avait tendance à vouloir assurer une plus grande efficacité en faisant plus avec moins. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a répondu que les effectifs du Fonds dans son ensemble avaient été réduits et que la hausse des dépenses de personnel résultait de l'augmentation des indemnités de poste et des traitements applicable à tous les organismes des Nations Unies. La réduction des dépenses afférentes aux activités de promotion et d'élaboration des programmes, auparavant financées par les fonds d'action générale, tenait au reclassement de certaines d'entre elles – celles concernant les consultants, par exemple, relevaient désormais de la catégorie 1 ou dépenses de personnel et de la catégorie 2 ou frais généraux de fonctionnement. La Directrice générale adjointe a reconnu que, ces reclassements mis à part, il y avait eu réduction de ces activités et que ce choix s'expliquait par la volonté de ne pas porter atteinte à la capacité technique essentielle des services du siège et des bureaux régionaux de maintenir la qualité des programmes et de rendre des comptes à cet égard.

81. Une délégation s'est inquiétée de ce que la réduction des budgets de recherche et d'étude des bureaux régionaux risquait de nuire aux activités de suivi de ces derniers. La Directrice générale adjointe a dit que le budget des bureaux de pays prévoyait des dépenses d'évaluation et de suivi et que la capacité d'évaluation du Fonds ne serait pas compromise.

82. Toutes les délégations se sont félicitées des premiers changements apportés à la présentation du budget, qu'elles ont jugée claire, concise, lucide, informative et plus transparente et accessible que les présentations utilisées jusque-là. Elles ont encouragé le secrétariat à continuer à mettre la nouvelle présentation au point et à l'affiner. Plusieurs délégations ont dit que l'intégration du budget exigeait non seulement que l'on regroupe les sources de financement mais aussi que l'on harmonise les rôles dévolus aux diverses structures du Fonds.

83. Plusieurs délégations ont convenu avec le Comité consultatif que le projet de budget intégré était difficile à suivre dans la mesure où il donnait une vue fragmentaire des activités et ne contenait pas d'indications sur la stratégie budgétaire globale du Fonds, à savoir les orientations générales, les grands axes des programmes et les stratégies opérationnelles, en particulier pour ce qui était des activités menées sur le terrain. D'autres délégations ont estimé en revanche qu'il contenait suffisamment d'informations sur les politiques suivies et que le projet de budget devait servir à présenter les incidences financières de ces politiques. Un intervenant a dit que le projet de budget n'était pas censé servir à présenter des politiques nouvelles. Plusieurs délégations ont dit qu'elles attendaient avec intérêt l'ensemble du budget intégré pour l'exercice biennal 1998-1999, qui regrouperait le budget des bureaux extérieurs, celui du siège et celui des bureaux régionaux. Plusieurs délégations ont par ailleurs noté que le dialogue se poursuivait concernant la présentation du budget intégré des bureaux extérieurs, que le Conseil d'administration comptait examiner avant que le projet de budget pour ces bureaux ne lui soit présenté.

84. Plusieurs délégations ont approuvé la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les futurs projets de budget présentent séparément le montant total des dépenses afférentes aux consultants. Elles ont également convenu avec le Comité qu'il fallait éviter de trop recourir à des consultants pendant le temps que durerait la réforme et tirer pleinement parti des compétences internes. La Directrice générale adjointe a dit que le secrétariat indiquerait séparément les dépenses afférentes aux consultants dans les futurs projets de budget.

85. Le projet de restructuration des services de la Division des programmes chargés des questions de santé, en particulier le Groupe d'administration de l'Initiative de Bamako, a suscité des inquiétudes chez de nombreuses délégations qui se demandaient quel effet il allait avoir sur les programmes correspondants. Des intervenants ont demandé au secrétariat de leur donner l'assurance qu'il ne remettrait pas en cause l'appui dont ces programmes et l'Initiative de Bamako bénéficiaient dans tous les pays. La Directrice générale a déclaré qu'en dépit des réductions qui avaient été opérées, la santé demeurait le plus grand secteur d'activité de l'UNICEF, ce qu'illustre bien le fait qu'il y avait 241 agents sanitaires dans les bureaux de pays. La réduction des effectifs ne visait pas à réduire la part relative de la santé dans les activités du Fonds mais à rationaliser et à renforcer ces services conformément à la stratégie dans le domaine de la santé adoptée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1995.

86. Une délégation s'est félicitée de la proposition tendant à renforcer les groupes de la Division des programmes qui s'occupent respectivement des enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile et des femmes et du développement. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au regroupement du Bureau de la planification et de la coordination, du Bureau de l'évaluation et des recherches et du Bureau de la politique sociale et de l'analyse économique, à condition que les activités d'évaluation du Fonds n'en pâtissent pas. Plusieurs délégations ont fait observer que, même si le projet de budget ne proposait aucun changement d'orientation, le Conseil d'administration allait devoir suivre de près la mise en oeuvre des réformes structurelles proposées.

87. Plusieurs intervenants se sont interrogés sur le transfert de certains postes de bureaux extérieurs vers des bureaux régionaux, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe et au Burkina Faso. La Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, a précisé que les fonctions afférentes aux postes que l'on transférerait actuellement du Burkina Faso vers le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale étaient des fonctions consultatives qui intéressaient plusieurs pays de la région et qu'il valait donc mieux que les postes en question soient transférés à ce bureau. Quant au transfert de postes vers le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, il s'expliquait par le regroupement des services d'approvisionnement, de logistique et de gestion des ressources en matière d'information qui faisaient double emploi dans plusieurs bureaux du Fonds à Nairobi. Ce regroupement avait été proposé à la suite d'une vérification interne des comptes qui avait amené à se demander dans quelle mesure on pouvait parler d'efficacité opérationnelle lorsque plusieurs bureaux de l'UNICEF implantés dans un seul et même endroit comportaient des services financiers et administratifs distincts.

88. Certaines délégations ont appuyé la création du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, ainsi que celle de bureaux de liaison à Minsk (Biélorus), Moscou (Fédération de Russie) et Kiev (Ukraine). Un intervenant s'est félicité de la décision d'installer le bureau régional à Genève, où existent des structures d'appui et des compétences qui devraient permettre une utilisation plus rationnelle des ressources. Certains représentants se sont déclarés favorables au projet d'implantation à Bruxelles d'un bureau qui assurerait la liaison avec les institutions de l'Union européenne.

89. Plusieurs délégations se sont également inquiétées de la façon dont était calculé le coefficient de frais généraux. Selon un représentant, il fallait définir précisément ce que l'on entendait par "coefficient de frais généraux", dans le cadre de l'harmonisation du budget de l'UNICEF avec celui d'autres organismes des Nations Unies. La Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, a répondu que la question de la définition des frais généraux et du mode de calcul du coefficient était actuellement à l'étude. Une définition plus précise serait présentée au Conseil d'administration dans le texte définitif du budget intégré, qui comprendrait les bureaux de pays.

90. La plupart des délégations ont appuyé le projet de budget. Certaines ont toutefois prié le secrétariat d'informer au plus vite le Conseil d'administration des révisions qui pourraient être proposées du fait de la réforme de la gestion.

91. Quelques délégations ont fait observer que le budget du bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes aurait dû marquer une diminution plutôt qu'un

accroissement par rapport au budget précédent (1994-1995) puisque les ressources provenant du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASALC) avaient diminué. La Directrice générale adjointe a dit qu'en 1994-1995, le FASALC avait alloué 1 million de dollars au bureau régional. Si ce montant était pris en considération, les chiffres révisés du budget du bureau régional pour l'exercice biennal 1994-1995 seraient de 8,3 millions de dollars; le budget du bureau régional pour 1996-1997 marquait donc une diminution de 0,2 million de dollars.

92. De nombreuses délégations ont posé des questions sur le rôle du bureau régional, mais il a été décidé que la question serait examinée dans le cadre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

93. Le secrétariat a souscrit à la recommandation de plusieurs délégations et du Comité consultatif tendant à ce qu'à l'avenir, les documents budgétaires contiennent un tableau récapitulatif des ressources financières.

94. Certaines délégations ont constaté que le montant prévu à la rubrique Assistance en espèces et en fournitures avait augmenté. Mme Sham Poo a expliqué que le montant de 5,7 millions correspondait à l'assistance destinée aux pays d'Europe centrale et orientale, à la Communauté d'États indépendants et aux États baltes, qui n'avaient pas de programme de pays.

95. Selon une délégation, le secrétariat devait veiller à ne pas privilégier l'efficacité opérationnelle au détriment de la qualité des programmes. La Directrice générale a expliqué que les organismes d'aide au développement jugeaient important à l'heure actuelle d'accroître l'efficacité de leurs opérations. L'UNICEF devait être géré de façon rationnelle pour assurer la stabilité de ses programmes et, afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants, il devait continuer à améliorer ses activités de programmation.

96. Faisant écho aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif à ce sujet, certaines délégations se sont inquiétées du projet de création de postes relevant de la série 200 du Règlement du personnel de l'ONU. Le Comité consultatif avait recommandé que ces questions soient soumises pour examen à la CFPI, puis à l'Assemblée générale. La Directrice générale adjointe a expliqué que, l'UNICEF étant financé par des contributions volontaires, ce projet répondait au désir de laisser le plus de latitude possible à la Directrice générale en matière de création de postes. La question était actuellement à l'examen au sein du système des Nations Unies et les conclusions de cet examen seraient présentées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Cinquième Commission.

97. Une délégation a demandé qu'en adoptant des politiques budgétaires, le secrétariat envisage de les ajuster en fonction de la situation dans les divers pays et régions, tous les bureaux ne devant pas nécessairement être assujettis à la même politique. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables au renforcement des fonctions de vérification interne des comptes au sein de l'UNICEF. (Voir chap. III, décisions 1996/11, 1996/12, 1996/13, 1996/14 et 1996/15, pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

Harmonisation de la présentation des budgets

98. La Directrice de la Division de la gestion financière et Contrôleur a présenté un rapport oral sur l'harmonisation de la présentation des budgets. Un

rapport similaire avait été présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa seconde session ordinaire de 1996. Elle a rappelé dans leurs grandes lignes la décision 1995/37 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) du Conseil d'administration de l'UNICEF et la décision 1995/30 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur l'harmonisation de la présentation des budgets, en application desquelles ce rapport oral était présenté. Elle a ajouté que des documents de travail internes comparant les modes de présentation des budgets étaient à la disposition du Conseil d'administration.

99. Résumant l'action menée à ce jour, le Contrôleur a déclaré qu'en 1995, on avait comparé de façon détaillée les modes de présentation des budgets, en utilisant pour ce faire les prévisions budgétaires initiales du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. On avait constaté que le PNUD et le FNUAP avaient dans une large mesure harmonisé la présentation de leurs budgets, en l'alignant sur celle du budget de l'Organisation des Nations Unies. Alors que le PNUD s'était initialement aligné sur l'ONU et le FNUAP sur le PNUD, l'UNICEF avait formulé son budget de façon indépendante. La comparaison révélait des différences importantes entre les budgets du PNUD et du FNUAP d'une part, et celui de l'UNICEF d'autre part, en matière de contenu, de définition des concepts utilisés et de présentation.

100. Toutefois, l'UNICEF avait entrepris, en 1994, une vaste étude de gestion, au terme de laquelle il avait notamment été décidé d'adopter la formule du budget intégré, ce qui aurait pour effet de modifier radicalement la portée et le contenu de son budget. Le Conseil d'administration avait approuvé ces recommandations à sa troisième session ordinaire, en septembre 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/30) et décidé qu'initialement, l'UNICEF lui présenterait à sa session d'avril 1996, un budget pour 1996-1997, établi selon la nouvelle formule et portant sur le siège et les bureaux régionaux seulement. Ainsi, la comparaison précédemment établie, qui portait sur les projets de budget des organismes pour 1994-1995 n'était plus valable.

101. Pour comparer les projets de budget des trois organismes pour 1996-1997, il avait fallu attendre que l'UNICEF ait établi son projet de budget pour le siège et les bureaux régionaux pour 1996-1997, ce qui a été fait au milieu du mois de février 1996. Une première étude comparative avait été menée après cette date. Elle portait exclusivement sur les activités menées au siège; la comparaison des projets de budget relatifs aux activités menées sur le terrain serait faite en 1997 lorsque l'UNICEF aurait, pour la première fois, appliqué à ces activités la nouvelle formule de présentation du budget. La comparaison effectuée portait sur le projet de budget de l'UNICEF, qui n'avait pas encore été approuvé par le Conseil d'administration.

102. Il ressortait de cette comparaison préliminaire que les différences entre l'UNICEF d'une part, et le PNUD et le FNUAP d'autre part, ne s'étaient peut-être pas atténuées. Elles tenaient non seulement à la présentation des budgets, mais aussi à la portée et au contenu des documents budgétaires. Il fallait par ailleurs tenir compte des différences inhérentes à la nature de chacun des organismes. Une étude plus poussée était donc nécessaire afin que les conseils d'administration disposent d'un panorama complet des questions de fond en jeu.

103. S'agissant de la date à laquelle il serait fait rapport aux différents conseils d'administration et de la nature de ces futurs rapports, l'UNICEF ferait de nouveau rapport oralement au Conseil à sa session annuelle, en juin 1996, et lui présenterait le cas échéant, des documents de travail. Un compte rendu des débats sur la question serait en outre porté à l'attention du

Conseil économique et social à sa session de fond de juin 1996. Certains ont toutefois fait observer que la session annuelle du Conseil d'administration se tiendrait trop tard pour qu'il soit possible de faire rapport au Conseil économique et social à sa session de juin, et que les propositions budgétaires de l'UNICEF pour les bureaux extérieurs n'étaient pas prêtes. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne pourrait donc vraisemblablement pas, comme l'avait demandé le Conseil d'administration, examiner ces propositions avant la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration, qui devait se tenir en septembre, puisque, pour cela, la documentation devrait être disponible dès mai 1996. Le Contrôleur a suggéré que les propositions initiales soient présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 1997, plutôt qu'à sa troisième session ordinaire de 1996. Toutefois, si le Conseil le souhaitait, un autre rapport oral pourrait lui être présenté à cette dernière session.

104. Un représentant a félicité le secrétariat de son rapport ainsi que des efforts qui avaient été faits et l'a remercié des documents de travail mis à la disposition du Conseil d'administration : celui-ci disposait ainsi d'un bon point de départ pour l'examen des possibilités d'harmonisation. Appuyé par d'autres, le représentant a également souligné que l'objectif de l'harmonisation des budgets était d'accentuer la similitude entre les documents budgétaires, de façon à en faciliter la compréhension, ainsi qu'à éclairer la prise de décisions. Par-delà le contenu et le mode de présentation, cette similitude devait s'appliquer aussi aux principes utilisés pour l'établissement des comptes et le calcul des prévisions. Tous les documents budgétaires devaient être améliorés, étant entendu que, s'ils se ressemblaient davantage, ils ne seraient pas identiques pour autant et que tout écart par rapport à la norme devait être clairement indiqué. Pour harmoniser les budgets, il fallait, tout d'abord, s'entendre sur le sens et l'utilisation des termes budgétaires – les mêmes mots devant recouvrir les mêmes choses dans les divers budgets – et deuxièmement de recourir à des méthodes et principes comptables généralement acceptés. En troisième lieu, les documents budgétaires devaient présenter des informations fondamentales de base, concernant par exemple l'utilisation des fonds, la ventilation des frais généraux, des dépenses d'exécution des programmes et du coût des programmes, et à l'intérieur de ces rubriques, le montant des traitements et celui des dépenses de fonctionnement, ainsi que la proportion d'administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel. Les documents budgétaires devaient tous contenir en outre un nombre minimal d'informations, par exemple comporter les mêmes types de tableaux, avec les mêmes ventilations et les mêmes récapitulatifs. Enfin, les budgets devaient être présentés de la même façon, regroupant idéalement en un seul document les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et comporter au minimum un tableau récapitulatif indiquant le plan de financement global de l'organisation. Simplification, visibilité, complétude et comparabilité étaient les objectifs qui devaient être atteints au terme du processus d'harmonisation des budgets.

105. Certaines délégations se sont déclarées vivement préoccupées par l'absence de progrès, tout en reconnaissant que le secrétariat avait eu fort à faire pour établir le budget intégré. On a fait observer que le budget intégré aurait dû être structuré de façon à être conforme à la nouvelle présentation harmonisée. Certains représentants ont dit que le Conseil économique et social devrait examiner le rapport intérimaire sur l'harmonisation des budgets à sa session de fond de juin 1996. Il a été suggéré que le rapport présenté au Conseil fasse état des progrès réalisés à cette date, et rende compte des débats de la session d'avril 1996.

106. Certaines délégations ont exprimé la crainte que l'UNICEF ne perde son identité spécifique dans le processus d'harmonisation. D'autres ont jugé le risque minime. Considérant l'importance de la question de l'harmonisation et soucieuse de mieux comprendre comment elle s'articulait autour de celle des budgets intégrés, une délégation a demandé au secrétariat d'organiser une réunion intersessions.

107. Certains représentants préféraient que le secrétariat s'en tienne au calendrier originellement fixé pour la présentation des propositions initiales, c'est-à-dire septembre 1996, à la troisième session ordinaire. Vu le manque de temps, le Contrôleur a demandé que ces propositions soient présentées à la première session ordinaire de 1997.

108. Une délégation a relevé que le secrétariat n'avait fourni les documents de travail qu'en anglais. Le secrétariat a répondu qu'il agirait en coordination avec le PNUD/FNUJAP sur ce point, car les documents en question avaient été établis en collaboration avec ces deux organismes qui les diffusaient de la même façon. (Voir chap. III, décision 1996/16, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

109. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1996/AB/L.6), qui a été présenté par la Directrice générale.

110. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction du rapport sur les progrès accomplis à ce jour et ont souligné l'intérêt des réunions intersessions, qui permettaient de tenir le Conseil informé et lui donnaient la possibilité de formuler des avis et des directives. Deux délégations ont regretté que les membres du Conseil n'aient guère la possibilité de participer activement au processus de restructuration. Un intervenant a demandé que l'on définisse plus précisément les relations entre le Conseil et le secrétariat dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

111. En ce qui concerne la structure à retenir, certaines délégations ont approuvé les principes définis par l'équipe chargée de la première phase des travaux sur les structures de responsabilisation, constatant, en particulier, qu'on y accordait une grande importance au rôle primordial de l'approche par pays et à un système de gestion faisant davantage appel à la participation. Quelques intervenants ont souligné la nécessité de se concerter sur la définition des relations qui devaient exister à tous les niveaux : pays, régions et siège. Une délégation a demandé ce qu'il adviendrait des activités de suivi et de contrôle dans un système décentralisé. Plusieurs délégations ont indiqué que le Conseil devait examiner dans le détail l'incidence des propositions relatives aux nouvelles structures avant de prendre une décision, notamment en ce qui concerne le rôle des bureaux régionaux. Un intervenant a souligné l'importance d'une coordination entre les activités de restructuration de l'UNICEF et le processus général de réforme du système des Nations Unies.

112. En ce qui concerne les propositions nouvelles relatives aux relations avec les comités nationaux, plusieurs intervenants ont insisté pour que le Conseil soit consulté avant que des décisions ne soient prises. Des questions ont été posées au sujet du rôle des comités nationaux dans les campagnes en faveur de l'enfance et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Une délégation a indiqué qu'elle n'appuierait pas l'engagement de dépenses concernant ce type d'activités dans les pays industrialisés. Des explications ont été demandées au sujet de la gestion des comités nationaux au niveau régional. Un intervenant a souligné la nécessité de contacts plus étroits entre l'UNICEF, d'une part, et les comités nationaux et les gouvernements, de l'autre.

113. Une délégation a demandé que le Conseil organise des consultations sur les résultats de l'étude de la fonction d'approvisionnement. Une autre a exprimé l'espoir que les recommandations relatives aux relations avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales aboutiraient à des résultats moins vagues et plus satisfaisants que les propositions formulées à l'issue de ses travaux par l'équipe chargée de la question. Quelques délégations se sont félicitées des efforts engagés par le secrétariat pour mettre en place une équipe pluridisciplinaire chargée de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et ont demandé de plus amples renseignements à ce sujet. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur la fusion des services de la planification stratégique, de l'évaluation, et des politiques sociales et de l'analyse économique et sur la façon dont opérerait la nouvelle unité chargée de ses fonctions.

114. De nombreuses délégations ont demandé que l'on établisse un calendrier, sous forme de tableau, indiquant à quel moment les recommandations seraient présentées au Conseil pour examen, les questions sur lesquelles le Conseil devait se prononcer et les dates auxquelles les principales décisions devaient être prises.

115. Par ailleurs, des délégations ont demandé que l'on prévoie des consultations officielles, mais approfondies, avant que des recommandations ne soient présentées au Conseil sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Un intervenant a proposé de créer un groupe de travail à composition non limitée pour examiner comme il convient les problèmes et les recommandations. Un autre a souligné que le Conseil devait être bien préparé à l'avance pour l'examen des recommandations découlant du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion; en particulier, les documents de base devaient être distribués avant la tenue des réunions intersessions pour qu'il soit possible de tenir des discussions plus approfondies.

116. Le secrétariat a convenu que le Conseil étudierait les points ci-après à sa réunion intersessions du 29 mai : a) recommandations concernant les relations avec les comités nationaux pour l'UNICEF; b) rapport d'activité sur le nouveau système de gestion des programmes; c) recommandations nouvelles sur les structures de responsabilisation; et d) recommandations formulées à l'issue de l'étude externe sur les techniques d'information. Le prochain rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des techniques de gestion, qui serait présenté à la session annuelle de 1996, comprendrait un calendrier indiquant à quel moment le Conseil examinerait les différentes propositions et prendrait des décisions, ainsi qu'un bilan des travaux de la société Booz Allen & Hamilton.

E. Rapport annuel au Conseil économique et social/Suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

117. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/1996/10 (Part II)], qui portait

sur les deux points de l'ordre du jour. La Directrice générale a présenté le rapport.

118. La plupart de ceux qui ont parlé du rapport annuel au Conseil économique et social ont déclaré qu'il était complet et utile et qu'il était meilleur que les rapports précédents. Toutefois, de nombreuses délégations ont dit qu'à l'avenir, il devrait être plus analytique, plus concret, davantage axé sur les problèmes et moins descriptif, et comporter des recommandations précises à l'intention du Conseil. Certains intervenants ont indiqué que les sections consacrées aux activités humanitaires et à la collaboration avec les institutions de Bretton Woods comportaient déjà ce type d'information. D'autres ont trouvé le rapport trop succinct et d'autres encore ont fait observer qu'il aurait dû être établi en collaboration avec les autres fonds et programmes présentant des rapports au Conseil économique et social. La Directrice générale a pris note des observations et indiqué qu'elles seraient prises en considération lors de l'établissement des futurs rapports.

119. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, et du renforcement de la collaboration interinstitutions. Plusieurs ont déploré que l'on ne compte que deux fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents et demandé quelle était la participation matérielle de l'UNICEF au système des coordonnateurs résidents, notamment sur les activités entreprises en ce qui concerne les notes de stratégie de pays et le renforcement des capacités, l'exécution nationale, les comités locaux, la coordination des activités de suivi et d'évaluation et l'approche-programme. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF participait activement au système et avait pris des mesures pour accroître le nombre de ses fonctionnaires remplissant les fonctions de coordonnateur résident.

120. En ce qui concerne la coordination au niveau régional, notamment entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP, une délégation a constaté que si l'UNICEF et le FNUAP étaient tous les deux présents dans les différentes régions, le nombre et l'emplacement de leurs bureaux et les pays qu'ils couvraient n'étaient pas les mêmes. Quant au PNUD, ses relations avec les régions se faisaient à partir du siège. La même délégation a fait valoir que si l'UNICEF voulait renforcer la coordination à l'échelon régional, il devait mettre au point pour chaque région une politique, ou une stratégie, que le Conseil d'administration adopterait après l'avoir dûment examinée. Elle a ensuite demandé comment l'UNICEF entendait coordonner à l'avenir ses activités avec d'autres organismes, comme le PNUD et le FNUAP, et si le secrétariat estimait qu'il était inutile de modifier la structure actuelle des bureaux régionaux de l'UNICEF. On ne pouvait pas consacrer davantage de temps à l'examen de ces questions.

121. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les réductions d'effectifs envisagées au Bureau de la vérification interne des comptes et une délégation s'est enquis des progrès réalisés en vue de parvenir à une représentation équitable des deux sexes parmi les effectifs de l'UNICEF. La Directrice générale a assuré les délégations qu'elle appuyait pleinement les activités du Bureau, en le dotant des effectifs et des ressources nécessaires, et réaffirmé son attachement à la parité entre les sexes.

122. La plupart des délégations se sont félicitées des relations de travail entre l'UNICEF et les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, et ont souhaité que cette collaboration se poursuive. Plusieurs délégations ont parlé de la coopération instaurée dans les domaines des

politiques, des programmes et des missions conjointes. On a constaté que les banques régionales n'étaient pas mentionnées dans le rapport. Tout en réaffirmant leur soutien, certaines délégations ont rappelé à l'UNICEF que c'était au gouvernement du pays bénéficiaire d'un programme qu'il appartenait de décider du type de collaboration à mettre en oeuvre. Le secrétariat est convenu que la responsabilité première revenait aux gouvernements et que les activités devaient être entreprises sur la base du programme de pays et il a pris note des domaines dans lesquels l'UNICEF et la Banque mondiale avaient des approches différentes.

123. De nombreuses délégations ont approuvé la stratégie de l'UNICEF en matière d'aide humanitaire et on a fait valoir que le Fonds devrait étendre ses activités coordonnées de formation aussi bien aux gouvernements qu'aux autres organismes des Nations Unies. (Voir chap. III, décision 1996/8, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

124. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1996/11). Cette dernière a indiqué qu'au total, 21 candidatures venant du monde entier avaient été présentées. Après avoir procédé à un examen minutieux lors de sa séance du 8 avril, le Bureau avait approuvé la recommandation de la Directrice générale tendant à attribuer, en 1996, le prix Maurice Pate de l'UNICEF au Centre régional pour le développement et la santé (CREDESA) du Bénin.

125. Des intervenants ont rendu hommage au CREDESA, notamment pour son rôle déterminant dans le lancement de l'Initiative de Bamako à la fin des années 80. Le Conseil d'administration ayant décidé d'approuver la recommandation de la Directrice générale (voir chap. III, décision 1996/9), le représentant du Bénin a remercié le Conseil de cette distinction décernée par la communauté internationale en reconnaissance des travaux du CREDESA. Le prix contribuerait à faire connaître les activités entreprises par le Centre en faveur des femmes, des enfants et des hommes.

G. Questions diverses

Recommandations au Conseil d'administration : poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises"

126. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les recommandations figurant dans le document E/ICEF/1996/P/L.62. Les deux programmes visés comptaient parmi les plus grandes réussites de l'UNICEF et illustraient la façon dont le Fonds pouvait collaborer avec des éléments de la société civile et des ONG et favoriser ce faisant l'autonomie et la viabilité des activités de développement.

127. Depuis 1987, Rotary International a versé plus de 115 millions de dollars à l'UNICEF pour l'achat de vaccins antipoliomyélitiques oraux dans le cadre des efforts engagés au niveau mondial pour éliminer totalement la poliomyélite. Grâce à cette contribution, le Fonds a pu distribuer plus d'un milliard de doses de vaccins destinés aux enfants de plus de 65 pays. La diminution considérable des cas déclarés de la maladie illustre l'impact de cette entreprise de longue haleine. L'OMS, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le United States Center for Disease Control and Prevention et d'autres organismes dont

l'UNICEF est un collaborateur actif, ont procédé en permanence à l'analyse, à l'évaluation et au suivi du programme d'élimination de la poliomyélite. Les importantes activités de surveillance entreprises dans ce domaine ont permis à l'OMS et à l'OPS d'affirmer que la maladie a disparu de tout le continent américain et de certaines zones d'Asie orientale et d'Afrique australe. La participation et l'appui de Rotary International ont contribué de façon décisive au succès de cette entreprise mondiale, illustrant ainsi les immenses possibilités qui s'offrent lorsqu'on mobilise les efforts d'une organisation privée et bénévole. Dans le rapport à l'examen, la Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver l'augmentation de 60 millions de dollars du montant des fonds supplémentaires que l'UNICEF espère recevoir de Rotary International dans les cinq années à venir.

128. L'Initiative "Vaccins hors devises" a été approuvée en 1991 par le Conseil d'administration : il s'agissait d'un programme visant à aider les pays à subvenir eux-mêmes à l'achat de vaccins. Le Conseil a autorisé la création d'un fonds autorenouvelable, sur le modèle du fonds de roulement pour les vaccins de l'OPS, afin d'aider les pays à acheter des vaccins par l'entremise de l'UNICEF en utilisant leurs propres monnaies et budgets. Depuis la création du fonds autorenouvelable, l'UNICEF a recueilli environ 8,5 millions de dollars pour financer l'Initiative. De nombreux pays qui dépendaient auparavant des donateurs assument à présent les coûts de leur approvisionnement en vaccins. Aujourd'hui, huit pays achètent des vaccins en utilisant leur propre monnaie par l'intermédiaire de l'Initiative et de nombreux autres envisagent de participer au programme en 1996. L'UNICEF s'emploie à maintenir ce service pour aider les pays à passer du stade de la dépendance vis-à-vis des donateurs à celui de l'autonomie. Dans le document à l'examen, la Directrice générale recommande au Conseil d'administration de reconduire pour une nouvelle période de cinq ans ce programme certes modeste mais utile et d'approuver des fonds supplémentaires d'un montant de 10 millions de dollars, comme indiqué dans les documents E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1 et E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1/Corr.1.

129. Tous les intervenants ont fermement appuyé les deux propositions. Ils considéraient que le programme d'élimination de la poliomyélite était un exemple extraordinaire de coopération entre le secteur public et le secteur privé, dont les résultats impressionnants prouvaient qu'il était rentable. On a rendu hommage à Rotary International qui, en recueillant plus de 250 millions de dollars pour appuyer les activités d'élimination de la poliomyélite, avait joué un rôle déterminant.

130. Un intervenant a déclaré que l'Initiative "Vaccins hors devises" contribuait pour beaucoup à aider les pays hôtes à se doter des moyens durables de financer l'achat des vaccins dont ils avaient besoin et d'en promouvoir l'utilisation. Il a noté avec satisfaction que l'UNICEF avait recueilli 8,5 millions de dollars pour doter le fonds autorenouvelable et que la liste des donateurs avait augmenté. Toutefois, il a noté qu'alors que le programme existait depuis quatre ans, huit pays seulement y participaient, et il a demandé au secrétariat d'expliquer pourquoi ils n'étaient pas plus nombreux. À cet égard, il a engagé l'UNICEF à mieux faire connaître l'existence du fonds autorenouvelable et à s'associer à d'autres organismes, par l'intermédiaire des comités de coordination interinstitutions, afin d'aider les pays à mettre au point les stratégies voulues pour devenir autonomes en ce qui concerne l'achat de vaccins.

131. Tout en appuyant les deux recommandations, un membre du Conseil en a déploré la présentation et il a demandé au secrétariat de faire en sorte qu'à

l'avenir toutes les propositions soumises au Conseil en vue de reconduire des programmes fassent spécifiquement mention d'évaluations entreprises au cours de la période de programmation précédente, de façon que le Conseil dispose des éléments voulus pour fonder ses décisions.

132. Le Président du Programme international d'élimination de la poliomyélite de Rotary a ensuite pris la parole. Il a rappelé qu'en 1995, Rotary avait décerné sa plus haute distinction honorifique concernant la compréhension entre les peuples, ainsi qu'un prix de 100 000 dollars, à l'UNICEF pour son action humanitaire, en dédiant cette récompense à l'ancien Directeur général du Fonds, M. James P. Grant, qui partageait le même rêve d'un monde sans poliomyélite. Il a remercié le Conseil de l'occasion qui lui était offerte de parler de l'extraordinaire coopération menée par l'UNICEF et Rotary pour réaliser l'objectif visant à éliminer le virus de la poliomyélite. Étant donné que 70 à 90 % des victimes de la maladie étaient des enfants âgés de moins de 3 ans, l'élimination du virus permettrait non seulement d'éviter que des enfants deviennent infirmes et, parfois, succombent à la maladie, mais aussi d'aider les mères à mener une vie plus épanouie, les familles à fonctionner normalement et les gouvernements à investir dans d'autres secteurs de santé les ressources dont ils disposent. L'élimination de la poliomyélite devrait permettre d'économiser 1,5 milliard par an. Le nombre de cas déclarés à travers le monde avait chuté de 85 % depuis 1988, chiffre qui devait atteindre 90 % en 1995. Rotary International mobilisait des centres de vaccination dans le monde entier et devrait avoir dépensé près de 400 millions de dollars, principalement pour acheter des vaccins antipolio pour les pays qui n'avaient pas les moyens de le faire, lorsque l'élimination totale de la maladie aurait été confirmée. Rotary avait déjà engagé des dépenses s'élevant à 250 millions de dollars, sur le montant total de 400 millions, et il souhaitait que le Conseil approuve la poursuite de la coopération de l'UNICEF. (Voir chap. III, décision 1996/17, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels

133. Le Conseil d'administration était saisi du projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (E/ICEF/1996/CRP.10). Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a participé au débat.

134. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour approuvaient, pour l'essentiel, le principe du renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels. Elles ont souligné que ce type de mécanisme était indispensable au fonctionnement des fonds et programmes et qu'un contrôle strict exercé judicieusement était l'un des principaux instruments permettant de promouvoir un style de gestion rationnel, de développer le sens des responsabilités et d'améliorer l'efficacité. Il n'existait aucune méthode pour évaluer l'ensemble des activités de contrôle; le contrôle interne et le contrôle externe allaient de pair.

135. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait évaluer les mécanismes de contrôle en fonction des besoins spécifiques des divers fonds et programmes. L'UNICEF devait donc recenser les services disponibles. Il fallait aussi éviter toute division formelle des responsabilités et prendre des arrangements en fonction des compétences des deux entités. Il convenait de définir avec plus de précision les relations et la répartition des tâches entre l'UNICEF et le Bureau des services de contrôle interne et de déterminer la part des coûts qui serait

supportée par chacun. Par ailleurs, quelques délégations ont suggéré que le Bureau des services de contrôle interne coordonne les activités de contrôle des organes de l'ONU et en rende compte, afin de broser un tableau complet des activités de ce type exécutées dans l'ensemble de l'Organisation.

136. Certaines délégations ont déclaré que l'UNICEF avait peut-être intérêt à exploiter pleinement les compétences disponibles dans le cadre du Bureau des services de contrôle interne. D'autres étaient d'avis que la coopération avec le Bureau des services ne devait pas se faire au détriment du rôle de l'UNICEF dans ce domaine. Il valait mieux, pour demander de l'aide, attendre d'avoir épuisé les ressources internes. À ce sujet, certaines délégations ont dit qu'elles ne connaissaient pas suffisamment les besoins de l'UNICEF et ont demandé que l'on précise la position de ce dernier à l'égard des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et la suite qu'il comptait y donner. Plusieurs délégations ont estimé que le projet de rapport ne permettait pas d'évaluer les coûts afférents aux mécanismes de contrôle interne et quelques-unes se sont demandé quelles en seraient les conséquences pour l'UNICEF.

137. Certaines délégations ont fait remarquer qu'avant de distribuer le projet de rapport du Secrétaire général, il aurait fallu consulter les organes directeurs des fonds et programmes, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994. Elles ont également prié la Directrice générale de présenter un rapport sur les capacités actuelles de l'UNICEF en matière d'audit de contrôle interne (la Directrice générale a indiqué qu'un rapport serait présenté oralement au Conseil en juin, à sa session annuelle de 1996).

138. Un certain nombre de délégations ont beaucoup insisté sur le fait que l'UNICEF devait continuer à exécuter lui-même les activités de contrôle et d'évaluation et qu'il devait renforcer les mécanismes existants pour assurer le respect du principe de responsabilité. On a reconnu que les procédures par lesquelles les groupes de contrôle faisaient rapport aux organes directeurs n'étaient ni adéquates ni clairement définies. Certaines délégations ont proposé que le Bureau des services de contrôle interne coordonne les procédures en question, mais d'autres ont jugé que cette responsabilité incombait à la Directrice générale. Plusieurs délégations ont estimé qu'il convenait de soumettre aux organes directeurs des rapports d'ensemble périodiques et des rapports spéciaux sur des questions spécifiques. On a affirmé qu'il fallait réexaminer les recommandations 6, 7 et 8 du projet de rapport dans la perspective du rôle du Conseil d'administration. Les intervenants étaient d'avis que le Conseil d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devaient assumer sérieusement leurs responsabilités en matière de contrôle.

139. On a jugé que les capacités en matière d'investigation étaient insuffisantes, mais aucun consensus ne s'est dégagé sur la manière de les renforcer. Certaines délégations ont suggéré que les fonds et programmes opérationnels aient leurs propres services d'investigation, mais d'autres ont estimé que cette responsabilité incombait exclusivement au Bureau des services de contrôle interne. On a fait valoir que celui-ci devait pouvoir accéder rapidement à tous les dossiers.

140. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a déclaré que le Bureau échangerait ses données d'expérience avec l'UNICEF dans le cadre d'un dialogue constructif et ne remplacerait en aucune façon les mécanismes

existants. Il pouvait conduire une investigation mieux adaptée aux besoins spécifiques de l'UNICEF. Il ne renforcerait les mécanismes de contrôle des fonds et programmes que dans les domaines où ceux-ci n'avaient pas les capacités nécessaires. Il a ajouté que les compétences du Bureau des services de contrôle interne avaient été définies dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

141. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1996/AB/L.4). Celui-ci a été présenté par la Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, qui a aussi exposé oralement les travaux effectués dans l'intervalle.

142. Certaines délégations ont jugé que le rapport était concis mais qu'il manquait parfois de précision, et qu'il était de ce fait difficile d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'audit. Elles se demandaient également quelles seraient les répercussions de ces dernières sur le programme de pays du Kenya. Certains ont demandé que les rapports présentent désormais, sous forme de tableau, les 67 recommandations concernant l'audit, ainsi que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

143. Une délégation a demandé quelle suite avait été donnée aux accusations de fraude portées contre certains fonctionnaires de l'UNICEF et si certaines des poursuites avaient abouti.

Célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF

144. Le Président du Conseil d'administration a présenté à ce dernier pour approbation un projet de décision sur la célébration du cinquantième anniversaire des opérations de l'UNICEF (E/ICEF/1996/CRP.15). Le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière à sa cinquante et unième session (1996) à la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF. Il prie également la Directrice générale d'organiser tous les préparatifs nécessaires à cette célébration. La procédure en question permettrait à l'Assemblée générale de donner suite à la recommandation du Conseil économique et social.

145. Considérant que la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF par l'Assemblée générale s'inscrivait dans le cadre de tout un programme de commémoration, une délégation, avant de prendre une décision, a prié le secrétariat d'informer les membres du Conseil des activités programmées pour la session annuelle de 1996 et du contexte dans lequel s'organiseraient les autres célébrations. Le Président du Conseil a confirmé que l'Assemblée générale, outre le cinquantième anniversaire de l'UNICEF, commémorerait toute une série d'événements.

146. Le Directeur général adjoint, M. Lewis, a énuméré les manifestations prévues pour le reste de l'année : a) célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF à la session annuelle, le 19 juin; b) objectifs à mi-parcours et manifestation prévue pour le 30 septembre, à laquelle participeraient le Secrétaire général et, éventuellement, les pays ayant pris l'initiative du Sommet mondial pour les enfants; c) publication de La situation des enfants dans le monde, 1997 et tenue, conformément à la demande du Conseil, d'une séance

spéciale de l'Assemblée générale le 11 décembre, sur la base de la formule adoptée par le FNUAP et le PNUD dans des circonstances analogues.

147. En ce qui concerne la commémoration du cinquantième dans le cadre de la session annuelle, que le secrétariat espérait conforme aux souhaits du Conseil, le Directeur général adjoint a présenté le programme provisoire ci-après pour l'après-midi du 19 juin : a) allocution prononcée par une personnalité sur l'importance du cinquantième anniversaire de l'UNICEF; b) concert donné par la chorale de l'École internationale des Nations Unies; c) concert donné par un orchestre d'enfants réputé, dont les membres étaient, pour la plupart, originaires de pays d'Asie; d) réception au restaurant des délégués pour clore les activités de l'après-midi. (Voir chap. III, décision 1996/18, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

148. Le mandat des Philippines, qui avaient représenté le groupe des pays d'Asie au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, étant arrivé à expiration, et conformément à la décision 1994/R.2/2 (E/ICEF/1994/13/Rev.1), le Conseil d'administration a élu un nouveau membre et un nouveau membre suppléant appartenant au groupe des pays d'Asie pour le représenter au Comité mixte. (Voir chap. III, décision 1996/19, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Dates des sessions du Conseil d'administration

149. Le Président a rappelé aux membres du Conseil que la session annuelle de 1996 devait, à l'origine, se tenir du 3 au 7 juin. Néanmoins, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains devant avoir lieu à Istanbul durant la même période, le bureau avait suggéré que le Conseil d'administration se réunisse plutôt du 17 au 21 juin.

150. Le Président a également demandé au Conseil d'approuver les dates proposées pour les sessions de 1997. Un document non officiel où figuraient ces dates, qui avaient été approuvées par le bureau, avait été distribué aux membres. (Voir chap. III, décision 1996/20, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Situation au Libéria

151. Exposant brièvement la situation des membres du personnel de l'UNICEF au Libéria, au lendemain de la nouvelle flambée de violence dans le pays, la Directrice générale a déclaré que ceux-ci avaient été pris au piège dans l'enceinte du bureau du Fonds, où ils apportaient une assistance à quelque 300 personnes qui cherchaient à se mettre à l'abri. L'enceinte du bureau avait été attaquée, le bureau lui-même envahi, et ils avaient dû se réfugier sur le toit. Ils avaient pu obtenir qu'on les laisse passer et une grande partie des agents nationaux étaient rentrés chez eux tandis que les agents internationaux avaient pu gagner en sécurité l'ambassade des États-Unis et avaient été évacués par pont aérien à Freetown, puis à Dakar. Il fallait rendre hommage à la responsable, Rosemary Fieth, dont la conduite remarquable avait permis au personnel de se tirer d'affaire. L'UNICEF s'efforçait de venir en aide aux agents nationaux restés sur place. Par ailleurs, il se préparait à envoyer de nouveau du personnel sur le terrain, s'associant ainsi au déploiement rapide de personnel international.

H. Conclusions

152. Pour conclure, la Directrice générale a dit que cette session avait été très fructueuse et a remercié les délégations et l'ensemble des membres du Conseil d'avoir participé activement au débat et d'avoir fait preuve d'esprit d'initiative. Après avoir passé en revue quelques-uns des principaux résultats de la session, elle a assuré les délégations que dans le cadre des délibérations sur le budget ou le perfectionnement des méthodes de gestion, on ne remettrait jamais en cause l'engagement indéfectible et irréversible de l'UNICEF à oeuvrer pour la survie des enfants et à poursuivre l'ensemble de ses travaux dans le domaine de la santé. En fait, la restructuration visait à appuyer et renforcer les réalisations du Fonds. Il importait au plus haut point que le Conseil participe pleinement au processus de perfectionnement des méthodes de gestion, et elle comptait en discuter durant la prochaine réunion intersessions, qui devait avoir lieu le 29 avril. Le secrétariat prenait également très au sérieux les observations qui avaient été faites sur la nécessité de continuer à faire de l'Afrique une priorité régionale absolue et de participer pleinement à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. La Directrice générale a de nouveau remercié les membres du Conseil de l'appui qu'ils lui avaient apporté et des avis qu'ils avaient exprimés.

153. Le Président du Conseil d'administration a dit que la session avait été principalement axée sur le dialogue, tant entre le secrétariat et les membres du Conseil qu'entre les délégations. On pouvait citer l'exemple des consultations intensives qui avaient été tenues sur le budget intégré et qui représentaient une nouvelle étape du processus de réforme en cours dans l'ensemble du système. Le Conseil avait adopté un certain nombre de décisions importantes, et le Président prenait note, en particulier, des progrès constants accomplis par le secrétariat dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion et du fait que les membres du Conseil avaient fait savoir qu'ils souhaitaient participer davantage à la formulation des recommandations. À ce sujet, il appréciait que la Directrice générale se soit montrée disposée à examiner avec le Conseil un certain nombre de rapports et de recommandations préliminaires, à la réunion d'information qui devait se tenir le 29 mai. Les rapports établis par les directeurs régionaux sur des événements récents, notamment celui de la Directrice générale sur la situation au Libéria, rappelaient à tous les membres du Conseil l'importance du travail effectué sur le terrain par l'UNICEF. À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF, les délégations devaient garder à l'esprit le courage du personnel de l'UNICEF et de l'ONU, qui s'exposait à un réel danger pour venir en aide aux enfants menacés par les conflits. Le Président a rappelé qu'il y aurait une cérémonie officielle pour le cinquantième anniversaire de l'UNICEF à la session annuelle de juin, en exprimant l'espoir que toutes les délégations y participeraient activement. Pour conclure, il a remercié les membres du secrétariat de l'UNICEF et ceux des services de conférence de l'ONU pour leur contribution au bon déroulement de la session.

III. DÉCISIONS ADOPTÉES

1996/7. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes

Le Conseil d'administration

Approuve les recommandations ci-après du Directeur général concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans les documents E/ICEF/1996/P/L.43, E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1, E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1 et E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1/Corr.1 :

a) 841 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 490 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Zambie	1996	841 000		P/L.44
Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale	1996-1998		490 000	P/L.45

b) 18 479 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 92 301 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes dans les Amériques et les Caraïbes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Honduras	1996-2000	4 850 000	10 701 000	P/L.46
Mexique	1996-2001	6 280 000	40 400 000	P/L.47
Nicaragua	1996	119 000		P/L.48
Pérou	1996-2000	5 380 000	40 000 000	P/L.49
Venezuela	1996-1997	1 850 000	1 200 000	P/L.50

c) 117 470 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 234 138 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Cambodge	1996-2000	11 550 000	61 700 000	P/L.51
Inde	1996-1997	71 600 000	137 400 000	P/L.52
Pakistan	1996-1998	34 320 000	35 038 000	P/L.53

d) 16 900 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 54 150 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les États baltes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Albanie	1996-2000	4 850 000	10 000 000	P/L.54
Bosnie-Herzégovine et bureau de zone	1996-1998	5 025 000	16 650 000	P/L.55
Croatie	1996-1998		8 400 000	P/L.56
Géorgie	1996-2000	4 850 000	6 650 000	P/L.57
Ex-République yougoslave de Macédoine	1996-1998	2 175 000	4 050 000	P/L.58
République fédérative de Yougoslavie	1996-1998		8 400 000	P/L.59

e) 156 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Liban	1996	156 000		P/L.60

Deuxième session ordinaire
9-10 avril 1996

1996/8. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/1996/Add.10 (Part. II)] et décide de transmettre ce rapport ainsi que les observations des délégations au Conseil économique et social à sa session en cours.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996 au Centre régional pour le développement et la santé du Bénin;

2. Approuve à cette fin une allocation de 25 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/10. Budget du siège et des bureaux régionaux
pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

1. Se félicite des progrès accomplis pour améliorer la transparence du budget de l'UNICEF et la clarté des documents y relatifs, et prie le Directeur général d'examiner les moyens de poursuivre sur cette voie;

2. Prend note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.7);

3. Décide :

a) D'approuver comme suit le budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 :

		<u>En milliers de dollars É.-U.</u>
Titre I	Assistance aux programmes	5 707
Titre II	Appui aux programmes	165 817
Titre III	Gestion et administration	174 476
	Montant total des dépenses	<u>346 000</u>

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un engagement de dépenses d'un montant de 346 millions de dollars au titre du budget;

c) D'autoriser le Directeur général à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts à chacun des titres I, II et III. Le Directeur général pourra approuver, sans autre autorisation du Conseil d'administration, le virement de fonds, en cas de besoin, à l'un ou l'autre des titres I, II et III, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 5 % des crédits ouverts à l'un ou l'autre de ces titres ou le virement de tout montant des titres II et III au titre I. En ce qui concerne le titre II, le montant pourra être révisé en hausse ou en baisse en fonction du montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage (décision 1996/11). Le Conseil d'administration pourra exceptionnellement être invité à se prononcer par correspondance;

4. Réaffirme avec force que l'UNICEF s'est déclaré résolu à fournir une assistance pour poursuivre la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako sur le terrain et la nécessité, à cet égard, de conserver, à tous les niveaux appropriés de l'organisation, une assistance spécialisée ainsi que la capacité technique et de gestion requise à cette fin;

5. Prie le Directeur général à la suite des rapports des études sur l'obligation redditionnelle et les structures dans le cadre du processus de perfectionnement des méthodes de gestion, de présenter un rapport au Conseil d'administration sur la structure organisationnelle révisée et rationalisée de l'UNICEF, y compris dans le secteur de la santé;

6. Engage le Directeur général à faire tous son possible pour financer toute nouvelle révision du budget du siège et des bureaux régionaux pendant l'exercice 1996-1997 dans les limites du montant approuvé de 346 millions de dollars et d'informer le Conseil d'administration très tôt de toute révision éventuelle. Les révisions envisagées devraient être présentées au Conseil d'administration après examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Note que la diminution réelle en pourcentage du montant des ressources affectées au bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes n'apparaît pas dans le budget intégré de l'exercice biennal 1996-1997 et prie le Directeur général de veiller à ce que les prochains rapports sur le budget reflètent les changements réels en pourcentage du montant des ressources affectées aux bureaux régionaux;

8. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations avec le Conseil d'administration sur la budgétisation intégrée à l'UNICEF, en particulier dans le contexte de l'établissement du budget intégré des bureaux extérieurs, et de tenir compte des résultats de ces consultations lors de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/11. Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, le montant ci-après à recouvrer au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage :

Montant à recouvrer au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage

En milliers de
dollars É.-U.

18 000

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/12. Budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide, considérant le budget intégré proposé pour le siège et les bureaux régionaux, d'approuver un budget de 29 540 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources aux fins des allocations de crédit aux bureaux régionaux. Ce montant se répartit comme suit :

	<u>En milliers de dollars É.-U.</u>
Fonds de programmation pour les secours d'urgence	25 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 540
Pays à revenu élevé	1 000
	<hr/>
Total	<u>29 540</u>

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/13. Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 des programmes
financés par des fonds supplémentaires

Le Conseil d'administration

Décide :

a) Que les dépenses ci-après seront financées à l'aide de fonds supplémentaires pendant l'exercice biennal 1996-1997 :

	<u>Siège</u>	<u>Région</u>	<u>Bureaux extérieurs</u>	<u>Total</u>
Bureaux régionaux	s/o	12 000	s/o	12 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	s/o	s/o	7 000	7 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	s/o	12 000	7 000	19 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fonds de programmation pour les objectifs des années 90				
Santé	5 200	s/o	36 800	42 000
Nutrition	800	s/o	4 200	5 000
Approvisionnement en eau et assainissement	300	s/o	1 700	2 000
Éducation	500	s/o	4 500	5 000
Programme intersectoriels	1 500	s/o	7 200	8 700
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel	8 300	s/o	54 400	62 700
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	<u>8 300</u>	<u>12 000</u>	<u>61 400</u>	<u>81 700</u>

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un montant total de 81,7 millions de dollars à financer à l'aide de fonds supplémentaires. En cas de besoin, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine

d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/14. Crédits additionnels au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes des bureaux extérieurs

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver des crédits additionnels d'un montant de 715 900 dollars pour la création de bureaux supplémentaires dans la région comprenant l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes pour l'exercice biennal 1996-1997;

b) D'autoriser le secrétariat à créer trois bureaux de liaison à Minsk (Bélarus), Moscou (Fédération de Russie) et Kiev (Ukraine);

c) Que le crédit additionnel de 715 900 dollars peut être ajouté aux 174,8 millions de dollars approuvés au titre du budget des bureaux extérieurs pour 1996-1997 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/31).

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/15. Programme de communication et d'information de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.7);

2. Réaffirme l'importance de l'information et des activités de plaidoyer visant à faire connaître plus largement et mieux comprendre les activités de l'UNICEF;

3. Prie le Directeur général, dans ce contexte, de prendre en considération les questions d'accessibilité et d'équilibre linguistique lors de l'élaboration des activités de diffusion électronique d'information;

4. Encourage le Directeur général à présenter un document directif sur l'information et les publications, dans le contexte du mandat de l'UNICEF et des résultats des travaux de l'Équipe chargée du projet relatif à la communication dans le cadre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et en consultation avec les délégations intéressées, afin de tenir compte de la nécessité d'affecter un ordre de priorité à ces publications, en prêtant une attention particulière aux risques de chevauchement avec d'autres publications de l'Organisation et aux contraintes financières et humaines du Fonds;

5. Prie le Directeur général de présenter au Conseil d'administration, avant l'examen des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999, le document directif mentionné au paragraphe 4 ci-dessus;

6. Prie aussi le Directeur général de présenter dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 les coûts détaillés des publications et de leur distribution.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/16. Harmonisation de la présentation des budgets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport d'activité oral présenté par le secrétariat sur l'harmonisation budgétaire;

2. Tient compte des contraintes de temps rencontrées pour la présentation au Conseil d'administration, pour suite à donner, des premières propositions relatives à l'harmonisation budgétaire qui, conformément à la décision 1995/37 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), auraient dû lui être soumises par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la troisième session ordinaire de 1996;

3. Demande au Directeur général de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de janvier 1997, par l'intermédiaire du Comité consultatif, les premières propositions sur l'harmonisation, pour suite à donner;

4. Demande aussi au Directeur général de présenter un rapport d'activité oral, accompagné de documents de travail, au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire, en septembre 1996. Ce rapport comprendra une comparaison de la présentation des budgets et des définitions des termes utilisés par l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que l'indication des mesures nécessaires en vue de poursuivre l'harmonisation;

5. Demande en outre que ces trois organismes rendent compte, dans un rapport d'activité conjoint présenté par leurs secrétariats au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996, des progrès accomplis sur le plan de l'harmonisation budgétaire, compte tenu des débats tenus par les Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP et celui de l'UNICEF au cours de leur deuxième session ordinaire de 1996.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/17. Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises"

Le Conseil d'administration

1. Approuve la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 1996 à l'an 2000, du programme de coopération avec l'Initiative Polio Plus de Rotary International, comme indiqué dans le document E/ICEF/1996/P/L.62 et conformément au document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et l'accroissement de 60 millions de dollars du montant des fonds supplémentaires au titre du

financement de ce programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;

2. Approuve également la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 1996 à l'an 2000, de l'Initiative "Vaccins hors devises", comme indiqué dans le document E/ICEF/1996/P/L.62, et un montant de 10 millions de dollars au titre des fonds supplémentaires, comme indiqué dans le document récapitulatif des programmes (E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1). L'Initiative est reconduite conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41), sans modification aucune, afin qu'elle puisse continuer d'offrir aux pays la possibilité de se procurer des vaccins payables dans leurs propres monnaies et d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de lutte contre les maladies.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/18. Célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil d'administration

1. Recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière à sa cinquante et unième session (1996) à la célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

2. Prie le Directeur général d'organiser tous les préparatifs nécessaires à cette célébration, étant entendu qu'il n'en résulterait aucune incidence financière.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/19. Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Le Conseil d'administration

Décide d'élire au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires pour le restant de l'exercice biennal 1995-1996 les représentants suivants appartenant au Groupe des États d'Asie : M. Suyono Yahya (Indonésie), comme membre, et M. Nyoman Kumara Rai (Indonésie), comme membre suppléant.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/20. Dates des sessions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. Décide de changer les dates de sa session annuelle de 1996, qui se tiendra du 17 au 21 juin au lieu du 3 au 7 juin, en raison de la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);

2. Décide également d'approuver les dates suivantes pour ses sessions de 1997 : première session ordinaire, du 20 au 24 janvier; deuxième session ordinaire, du 17 au 21 mars; session annuelle, du 2 au 6 juin; et troisième session ordinaire, du 8 au 12 septembre.

Deuxième session ordinaire

12 avril 1996